



Ville de Cerny

Essonne

Procès-Verbal du Conseil municipal Séance du 6 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi six avril, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Maire de Cerny, à la suite de la convocation adressée le 31 mars 2023.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUISSI, M. PRAT, Mme BARBERI, MM. LACOMME, VELAY, MIKOLAJCZAK, Mmes FILLATRE, TRIMBOUR, M. VUITRY, Mme VUITRY, MM. PIERROT, JACQUET.

Ont donné pouvoir : Mme Nadine-Françoise à Mme Marie-Claire CHAMBARET
Mme Alexandra BOURBIER à Mme Stéphanie MITTELETTE-ROUISSI
Mme Chrystelle LEPAGE à M. Rémi HEUDE
Mme Laetitia LAUTRU à Mme Cynthia TRIMBOUR
M. Erwan MERLET à M. Alain VUITRY
M. Bruno DUBOIS à Mme Sylvie BARBERI

Absents excusés : MM. CARNOT, FILLATRE, Mme DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Sylvie BARBERI

Le procès-verbal du conseil municipal du 16 février 2023 a été adopté à l'unanimité.

DÉCISION N° 16-2023 – 9.1
AVENANT N° 1 AU MARCHÉE DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIF
AUX TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX ET DE
REQUALIFICATION DE VOIRIES CH. VERT, COTE STE-ANNE,
HAMEAU DE MONTMIRAULT

Par décision n° 16/2021 – 1.1 du 2 juin 2021, le marché relatif à la maîtrise d'œuvre des travaux d'enfouissement de réseaux et de requalification des voiries du Chemin Vert, de la Côte Sainte-Anne et du Hameau de Montmirault a été attribué à CECOTECH INGENIERIE dont le siège social est situé 30 rue du Camp Romain à Milly-la-Forêt.

Le marché a été notifié en date du 22 juin 2021. Il est composé d'une tranche ferme et de deux tranches conditionnelles.

La tranche ferme concerne la phase « conception » pour :

- l'enfouissement des réseaux des rues : Chemin Vert, Côte Sainte-Anne, Rue de Montmirault, Rue des Houches, Rue de l'Abbaye, Rue Henri-Pigeolet
- la requalification des rues : Chemin Vert, Rue de Montmirault, Rue des Houches

La tranche conditionnelle n° 1 concerne la phase « réalisation » pour :

- l'enfouissement des réseaux des rues : Chemin Vert, Côte Sainte-Anne, Rue de Montmirault, Rue des Houches, Rue de l'Abbaye, Rue Henri-Pigeolet
- la requalification du Chemin Vert

La tranche conditionnelle n° 2 concerne la phase « réalisation » pour :

- La requalification de la Rue des Houches et de la Rue de Montmirault.

Montant initial du marché public (tranche ferme) :

Montant HT	18 090,00 €
TVA 20,00 %	<u>3 618,00 €</u>
Montant TTC	21 708,00 €

Montant initial du marché public (tranche conditionnelle 1) :

Montant HT	12 430,00 €
TVA 20,00 %	<u>2 486,00 €</u>
Montant TTC	14 916,00 €

Montant initial du marché public (tranche conditionnelle 2) :

Montant HT	9 470,00 €
TVA 20,00 %	<u>1 894,00 €</u>
Montant TTC	11 364,00 €

A ce jour, les tranches conditionnelles 1 et 2 ne sont pas affermies.

En application de l'article 13.2 du CCAG Maîtrise d'œuvre, le présent avenant a pour objet de :

- fixer le coût prévisionnel des travaux à l'issue de la consultation des opérateurs économiques chargés des travaux
- modifier la tranche conditionnelle n° 1 afin de :
 - . mettre en cohérence les travaux du maître d'œuvre avec les travaux faisant l'objet d'une tranche ferme ou d'une tranche optionnelle
 - . permettre son affermissement
- fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre

En application de la délibération du Conseil municipal du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions au maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Madame le Maire a décidé la signature de l'avenant n° 1 au marché relatif à la maîtrise d'œuvre des travaux d'enfouissement de réseaux et de requalification des voiries du Chemin Vert, de la Côte Sainte-Anne et du Hameau de Montmirault avec CECOTECH INGENIERIE dont le siège social est situé 30 rue du Camp Romain à Milly-la-Forêt.

Coût prévisionnel des travaux

Le coût prévisionnel des travaux, à l'issue de la consultation des opérateurs économiques chargés des travaux, est arrêté à hauteur de :

Pour la tranche ferme :

Montant HT	403 931,48 €
TVA 20,00 %	80 786,30 €
Montant TTC	484 717,78 €

Pour les tranches conditionnelles :

Montant HT	565 679,45 €
TVA 20,00 %	113 135,89 €
Montant TTC	678 815,34 €

Modification de la consistance de la tranche conditionnelle n° 1

Le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage conviennent de répartir le montant HT forfaitaire de la tranche conditionnelle n° 1 du marché de maîtrise d'œuvre proportionnellement au coût des travaux.

Les phases d'exécution de la tranche conditionnelle n° 1, telles que mentionnées à l'acte d'engagement du marché de maîtrise d'œuvre, seront rémunérées sur la base :

- du montant HT de la tranche ferme des travaux (403 931,48 €HT), cette tranche représentant 41,66 % du montant total des travaux.
- du montant HT des tranches optionnelles des travaux (565 679,45 €HT), cette tranche représentant 58,34 % du montant total des travaux.

Forfait définitif de rémunération

Le forfait de rémunération indiqué dans l'acte d'engagement s'élève à 39 990,00 €HT (tranche ferme + tranches conditionnelles). Il a été calculé sur la base de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux de 684 000,00 € HT, soit un taux de rémunération de 5,85 %.

Afin de prendre en considération les variations des conditions économiques du marché et le montant HT des travaux après consultation des entreprises, le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage conviennent de fixer le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre comme suit :

Montant initial des travaux HT	684 000,00 €	
Montant définitif des travaux HT		969 610,93 €
<i>1 tranche ferme</i>		403 931,48 €
<i>4 tranches optionnelles</i>		565 679,45 €

Répartition de la rémunération du maître d'œuvre	Montant initial du marché en €HT	Montant du forfait en €HT introduit par l'avenant		Forfait définitif maîtrise d'œuvre en €HT	Différence
		sur la TF des travaux	sur les TO des travaux		
Tranche ferme	18 090,00 €	25 643,66 €	0,00 €	25 643,66 €	7 553,66 €
Tranche Cond. 01	12 430,00 €	7 340,45 €	10 279,82 €	17 620,27 €	5 190,27 €
Tranche Cond. 02	9 470,00 €	0,00 €	13 424,29 €	13 424,29 €	3 954,29 €
TOTAL	39 990,00 €	32 984,11 €	23 704,11 €	56 688,22 €	16 698,22 €
Taux de rémunération	5,85%			5,85%	

L'incidence sur le montant du marché initial est de 16 698,22€HT (20 037,86€TTC)
Le taux de rémunération du maître d'œuvre reste fixé à 5,85 % du montant total des travaux.

DÉCISION N° 17/2023 – 9.1

CONTRAT DE MAINTENANCE DE L'ASCENSEUR DE L'AILE DE LA MAIRIE

Par décision n° 22-2022 – 1.1 du 28 avril 2022, le marché public relatif aux travaux d'installation d'un ascenseur dans le cadre de la rénovation énergétique de l'aile de la mairie a été attribué à l'entreprise MISTRAL Ascenseurs, pour un montant de 32 000,00 €HT, soit 38 400,00 €TTC.

Les travaux étant réceptionnés en date du 31 mars 2023, il y a lieu de signer un contrat de maintenance entre les parties.

En application de la délibération du Conseil municipal du 20 juin 2020 portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Madame le Maire a décidé la signature du contrat n° 21EA11585 avec la société MISTRAL, dont le siège social est situé Parc d'activités de La Fontaine de Jouvence – 14 rue Angiboust 91460 MARCOUSSIS, relatif à la maintenance de l'ascenseur de l'aile de la mairie.

Prestations fournies :

Le contrat d'entretien « Sérénité » comprenant le dépannage 7/7 jours pendant les heures ouvrables, soit de 8h à 20h et la désincarcération des usagers 24/24 heures 7/7 jours, (y compris les jours fériés).

Durée du contrat :

Il est souscrit pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction pour ne durée d'un an, sauf dénonciation trois mois avant l'expiration d'une période, par l'une ou l'autre des parties.

Date d'effet : 31 mars 2023

Montant :

La première année de mise en service, la redevance est gratuite.

Le montant de la redevance annuelle est fixé à 1 180 € HT soit 1416 € TTC.

DÉLIBÉRATION N° 2023 / IV / 1 – 7.1

Débat d'orientations budgétaires (DOB)

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat en Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique (article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales). Cette délibération doit faire l'objet d'un vote.

Ainsi, par son vote, l'assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Le rapport d'orientations budgétaires a été adressé à tous les conseillers en pièce jointe à leur convocation.

En séance, le compte administratif 2022 et le budget primitif 2023 font l'objet d'une présentation.

**PRÉSENTATION DU
COMPTE ADMINISTRATIF 2022
Conseil municipal du 6 avril 2023**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Atténuation charges (retenueurs.)	10 674,45 €	18 689,60 €	12 527,29 €	9 467,47 €
	-41,67%	75,09%	-32,67%	-23%
Produits des services	333 252,69 €	217 992,91 €	286 058,55 €	308 284,17 €
	13,55%	-34,59%	31,22%	7,77%
Impôts et taxes	2 100 166,08 €	2 183 769,84 €	2 224 342,46 €	2 334 722,07 €
	2,74%	3,96%	1,88%	4,96%
Dotations	376 526,63 €	346 750,12 €	403 131,09 €	412 102,32 €
	-9,09%	-7,38%	15,59%	2,23%
Autres produits	11 492,76 €	2 236,16 €	9 667,58 €	6 504,31 €
	-8,94%	-80,54%	15,59%	-43,61%
Recettes de gestion courantes	2 832 112,61 €	2 771 430,43 €	2 935 727,37 €	3 071 070,94 €
	1,42%	-2,14%	5,93%	4,61%
Produits financiers	10,41 €	1,02 €	3,91 €	5,00 €
Produits Exceptionnels	69 409,10 €	62 442,11 €	146 874,69 €	52 695,94 €
	2,10%	-10,16%	108,16%	-75,64%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 901 532,12 €	2 833 881,76 €	3 082 605,97 €	3 123 771,28 €
	2,16%	-2,39%	8,78%	1,31%
Immobilisations corporelles	4 259,82 €	0,00 €	0,00 €	15 806,27 €
				368,10%
Autres opérations d'ordre	1 943,99 €	1 370,00 €	800,00 €	1 662,00 €
	0,67%	-30,31%	41,17%	99,52%
TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 907 735,93 €	2 835 251,76 €	3 083 405,97 €	3 142 272,55 €
	2,16%	-2,49%	8,78%	1,91%

Les recettes s'élevèrent à 3 142 272,55 €

Les dépenses à 2 789 951,04 €

DEPENSES	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Charges générales	837 458,87 €	763 534,23 €	879 805,34 €	865 304,69 €
	-3,62%	-8,83%	15,23%	-1,65%
Charges de personnel	1 447 430,31 €	1 387 125,01 €	1 434 768,32 €	1 510 154,06 €
	-1,45%	-4,17%	3,43%	5,25%
Atténuation de produits	58 513,00 €	58 513,00 €	58 513,00 €	58 513,00 €
Autres charges	101 196,87 €	165 223,01 €	182 821,91 €	161 804,61 €
	0,36%	2,50%	10,65%	-11,61%
Dépenses de gestion courantes	2 504 599,05 €	2 374 395,85 €	2 555 908,57 €	2 595 576 €
	-2,04%	-5,20%	7,04%	2%
Charges financières (intérêts)	20 470,64 €	18 915,19 €	18 040,51 €	18 973,83 €
	-6,37%	-7,60%	-4,45%	1,79%
Charges Exceptionnelles	743,99 €	10 283,00 €	54 350,00 €	0,00 €
Dotations provisions semi-budgétaires			6 729,00 €	51 675,00 €
Dépenses imprévues				
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 525 813,68 €	2 403 594,04 €	2 635 628,08 €	2 666 225 €
	-2,14%	-4,84%	9,65%	1,16%
Dotations aux amortissements	41 421,63 €	45 746,62 €	57 451,89 €	57 524,04 €
Autres opérations d'ordre	10 763,27 €		105 000,00 €	66 204,81 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 577 998,58 €	2 449 340,66 €	2 798 079,97 €	2 789 951,04 €
	-0,99%	-4,99%	14,26%	-0,29%

013 : Les atténuations de charges
Leur montant varie en fonction des
arrêts de travail.
Les remboursements des
indemnités journalières s'élevaient à
9 457,47 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PROGRESSENT DE 1,91 %

(par rapport à 2021)

70 : Les produits des services :
+22 225,62 €. Ils restent inférieurs à 2019.

73 : Les produits des impôts et
taxes ont augmenté de +
110 379,61€.
Cette progression se décompose de
la façon suivante :
• Impôts directs locaux : +74 766€
• Dotation de solidarité
communautaire versée par la
CCVE : + 4 251 €
• Fonds départemental des droits
de mutation à titre
onéreux (DMTO) : + 30 037,31 €
• Droits de place : + 515,30 €
• Taxe sur les pylônes : + 810 €

RECETTES	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Atténuation charges (rembours.)	013 10 674,45 €	18 689,60 €	12 527,29 €	9 457,47 €
		-61,63%	75,09%	-32,97%
				-25%
Produits des services	70 333 252,69 €	217 992,91 €	286 058,55 €	308 284,17 €
		13,55%	-34,59%	31,22%
				7,77%
Impôts et taxes	73 2 100 166,08 €	2 183 769,84 €	2 224 342,46 €	2 334 722,07 €
		2,74%	3,98%	1,86%
				4,96%
Dotations	74 376 526,63 €	348 750,12 €	403 131,09 €	412 102,32 €
		-9,09%	-7,38%	15,59%
				2,23%
Autres produits	75 11 492,76 €	2 236,16 €	9 667,98 €	6 504,31 €
		-8,94%	-80,54%	
Recettes de gestion courantes	2 832 112,81 €	2 771 438,63 €	2 935 727,37 €	3 071 070,34 €
		1,42%	-2,14%	5,93%
				4,61%
Produits financiers	76 10,41 €	1,02 €		5,00 €
Produits Exceptionnels	77 69 409,10 €	62 442,11 €	146 874,69 €	52 695,94 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 901 532,12 €	2 833 881,76 €	3 082 605,97 €	3 123 771,28 €
		2,16%	-2,33%	8,78%
Immobilisations corporelles	042 4 259,82 €	0,00 €	0,00 €	16 806,27 €
Autres opérations d'ordre	042 1 943,99 €	1 370,00 €	800,00 €	1 695,00 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 907 735,93 €	2 835 251,76 €	3 083 405,97 €	3 142 272,55 €
		2,18%	-2,49%	8,75%
				1,91%

74 : Les dotations augmentent
légèrement :

+20 980,86 € du produit du FCTVA
+ 17 273,16 € des participations
des autres organismes (dont ARS)

Par contre, la DGF baisse encore
de 17 573 € en 2022.

75 : Les autres produits de
gestion courante : - 3 163,67 €
La redevance d'occupation du
complexe sportif n'a pas été
versée par le lycée en 2022

042 : Les opérations d'ordre
entre sections enregistrent :
Les travaux en régie : 603,46 €
Les moins values sur les cessions
de véhicules : 16 202,81 €
Les amortissements des
subventions d'équipement :
1695€

77 : Les produits exceptionnels : -94 178,75 €

En 2021, vente de 3 lots de la copropriété du Chemin des Carreaux ainsi que le local d'Orgemont : 105 000 €

En 2022, cession du lot n° 4 de la copropriété (50 000 €) et 2 véhicules du service technique à l'euro = 50 002 €

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT SONT MAÎTRISÉES -0,29%

011 : Les charges générales diminuent de 14 500,66 € (-1,65 %).

Les achats et variation de stocks progressent de 19 162,22 € (+ 5,01 %)

Les évolutions les plus significatives concernent :

- les dépenses d'énergie (gaz et électricité) : + 4 475,52 €
- les dépenses de carburant : + 2 463,07 €
- les dépenses d'alimentation : + 16 989,12 €
- les fournitures d'entretien des bâtiments : + 5 177,74 €
- les dépenses de fleurissement et espaces verts : + 7 700,23 €

On constate néanmoins une diminution des dépenses en lien le Covid, à

savoir :

- les fournitures d'entretien : -1 123,55 €
- les fournitures de petit équipement : -5 213,77 €

Et parmi les autres fournitures :

- les fournitures d'hygiène au sein de l'école maternelle : -1 442,29 €
- les fournitures d'hygiène au sein du restaurant scolaire : -3 062,99 €
- les fournitures de bureau : -3 825,40 €

Les dépenses des services extérieurs sont maîtrisées (- 0,09 %)

On peut relever, notamment, une augmentation :

- des dépenses relatives aux contrats de prestations de services + 18 014,88€ (coût du remplacement de l'agent à l'urbanisme par le Centre de Gestion)
 - des dépenses d'entretien de terrain : + 10 580,40 €
- Et, par ailleurs, une diminution :
- des dépenses liées aux locations mobilières : - 10 626,52 €
 - des dépenses d'entretien des bâtiments (-4 219,44 €), des voies (- 7 413,36 €), des réseaux (- 2 947,79 €)
 - des dépenses de maintenance : - 7 479,97 € (frais de mises en service de logiciels)

Les autres services extérieurs diminuent de 32 476,58 € (- 21,12 %)

Diminution des dépenses relatives aux fêtes et cérémonies : -10 351,22 €

(transfert de la dépense au budget du CCAS)

Diminution des dépenses relatives aux frais de télécommunications (- 7174,35 €), aux services bancaires (-1 039,16 €) et de remboursement de frais à la CCVE (- 19 515,78 €).

DEPENSES	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Charges générales	011 837 458,87 €	763 534,23 €	879 805,34 €	865 304,69 €
		-8,83%	15,23%	-1,65%
Charges de personnel	012 1 447 430,31 €	1 387 125,01 €	1 434 768,32 €	1 510 154,06 €
		-4,17%	3,43%	5,29%
Atténuation de produits	014 58 513,00 €	58 513,00 €	58 513,00 €	58 513,00 €
Autres charges	65 161 196,87 €	165 223,61 €	182 821,91 €	161 604,61 €
		2,50%	10,65%	-11,61%
Dépenses de gestion courantes	2 504 599,05 €	2 374 395,85 €	2 555 908,57 €	2 595 576 €
		-5,20%	7,64%	2%
Charges financières (intérêts)	66 20 470,64 €	18 915,19 €	18 640,51 €	18 973,83 €
		-6,37%	-1,45%	1,79%
Charges Exceptionnelles	67 743,99 €	10 283,00 €	54 350,00 €	0,00 €
Dotations provisions semi-budgétaires	68		6 729,00 €	51 675,00 €
Dépenses imprévues	022			
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 525 313,68 €	2 403 594,04 €	2 635 828,08 €	2 666 225 €
		-4,84%	9,63%	1,16%
Dotations aux amortissements	042 41 421,63 €	45 746,62 €	57 451,89 €	57 521,04 €
Autres opérations d'ordre	042 10 763,27 €		105 000,00 €	66 204,81 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 577 998,58 €	2 449 340,66 €	2 798 078,87 €	2 789 981,04 €
		-4,99%	14,24%	-0,29%

A ce stade, Madame le Maire précise que, parmi les dépenses relatives aux fêtes et cérémonies, transférées au CCAS, on trouve les dépenses en lien avec les repas des anciens et les colis de Noël.

CH. 012 :
Les charges de personnel
progressent de 75 385,74 €

Au niveau des rémunérations

- Agents titulaires : + 65 289,79 €
- Agents sous contrat-aidés : + 17 571,06 €
- Agents non titulaires : - 8 164,64 €
- Apprentis : - 13 966,37 €
- Personnel extérieur : - 6 396,00 €

Au niveau des charges

- Cotisations URSSAF : + 7 729,16 €
- Cotisations caisse de retraite : + 16 055,20 €
- Cotisations pour assurances du personnel : - 2 270,91 €

DEPENSES	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Charges générales	011 837 458,87 €	763 534,23 €	879 805,34 €	865 304,69 €
	-5,62%	-8,85%	15,23%	-1,65%
Charges de personnel	012 1 447 430,31 €	1 387 125,01 €	1 434 768,32 €	1 510 154,06 €
	-1,45%	-4,17%	3,43%	5,25%
Attenuation de produits	014 58 513,00 €	58 513,00 €	58 513,00 €	58 513,00 €
Autres charges	65 161 196,87 €	165 223,61 €	182 821,91 €	161 604,61 €
	0,36%	2,50%	10,65%	-11,61%
Dépenses de gestion courantes	2 504 599,05 €	2 374 995,85 €	2 555 908,57 €	2 595 576 €
	-2,04%	-5,20%	7,64%	2%
Charges financières (intérêts)	66 20 470,64 €	18 915,19 €	18 640,51 €	18 973,83 €
	-6,87%	-7,60%	-1,45%	1,79%
Charges Exceptionnelles	67 743,99 €	10 283,00 €	54 350,00 €	0,00 €
Dotations provisions semi-budgétaires	68		6 729,00 €	51 675,00 €
Dépenses imprévues	022			
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 525 815,48 €	2 405 594,04 €	2 635 628,08 €	2 666 225 €
	-2,14%	-4,84%	9,65%	1,16%
Dotations aux amortissements	042 41 421,63 €	45 746,62 €	57 451,89 €	57 521,04 €
Autres opérations d'ordre	042 10 763,27 €		105 000,00 €	66 204,81 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 577 998,58 €	2 448 340,66 €	2 798 079,97 €	2 788 953,04 €
	-0,99%	-4,99%	14,24%	-0,25%

MC. CHAMBARET précise que les charges de personnel extérieur correspondent aux charges relatives aux recrutements ponctuels dont la collectivité a recours auprès de l'association SESAME.

Les effectifs au 31 décembre 2022

Effectifs pourvus sur emplois permanents au 31/12	2019	2020	2021	2022
Titulaires	34	32	33	34
Cat. A	1	1	1	1
Cat. B	1	1	1	2
Cat. C	32	30	31	31
Non titulaires	1	0	0	0
Cat. A	1	0	0	0
Cat. B	0	0	0	0
Cat. C	0	0	0	0
Total sur emploi permanents	35	32	33	34
Effectifs sur emplois non permanents au 31/12	2019	2020	2021	2022
Emplois saisonniers ou temporaires	3	5	5	5
Emplois aidés	2	3	5	4
Apprentis	3	2	1	2
Total sur emploi non permanents	8	10	11	11
TOTAL DES EFFECTIFS	43	42	44	45

Parmi les mouvements sur emplois permanents,
 2 recrutements ont eu lieu

	Entrées	Sorties	Observations
Service administratif	1	1	1 responsable des affaires générales 1 départ à la retraite
Service technique	0	0	
Service restauration	0	0	
Service animation	1	0	1 recrutement au service animation 0,8 ETP
Service scolaire	0	0	
TOTAL	2	1	

A. VUITRY constate une modification du nombre d'agents titulaires par rapport au document réceptionné.

Madame le Maire confirme qu'une rectification a été apportée sur le nombre de titulaires, un départ à la retraite ayant été enregistré en 2022. Il est matérialisé en rouge.

014 : Stabilité des atténuation de produits
Le fonds national de péréquation des ressources Intercommunales et communales (FPIC) est un mécanisme national de péréquation horizontale qui concerne le secteur communal.
Son montant est fixe depuis plusieurs années.

65 : Diminution des charges de gestion courantes
(-21 217,30 €)

Cette diminution s'explique essentiellement par :
- l'absence de versement au CD.91 de la somme de 10 000€ relative à la coopération décentralisée (pour absence de convention de partenariat)
- la diminution des subventions accordées

66 : Sensible augmentation des charges financières
Les charges augmentent en raison de l'emprunt de 475 000 € souscrit en 2021.

68 : Dotations aux provisions

Deux provisions ont été constituées en 2022 :

- 300 € supplémentaires pour couvrir les risques d'irrécouvrabilité de créances (le montant de la provision est portée à 7 029 €)
- 51 375 € en vertu du principe comptable de prudence (charge financière qui pourrait résulter de 4 affaires contentieuses en cours)

DEPENSES	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Atténuation de produits 014	58 513,00 €	58 513,00 €	58 513,00 €	58 513,00 €
Autres charges 65	161 196,87 € 0,36%	165 223,61 € 2,50%	182 821,91 € 10,65%	161 604,61 € -11,61%
Dépenses de gestion courantes	2 504 599,05 € -2,04%	2 374 395,85 € -5,20%	2 555 908,57 € 7,64%	2 595 576 € 2%
Charges financières (intérêts) 66	20 470,64 € -6,37%	18 915,19 € -7,60%	18 640,51 € -1,45%	18 973,83 € 1,79%
Charges Exceptionnelles 67	743,99 €	10 283,00 €	54 350,00 €	0,00 €
Dotations provisions semi-budgétaires 68			6 729,00 €	51 675,00 €
Dépenses imprévues 022				
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 525 813,68 € -2,14%	2 403 594,04 € -4,84%	2 635 628,08 € 9,65%	2 666 225 € 1,16%
Dotations aux amortissements 042	41 421,63 €	45 746,62 €	57 451,89 €	57 521,04 €
Autres opérations d'ordre 042	10 763,27 €		105 000,00 €	66 204,81 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 577 996,58 € -0,99%	2 449 340,66 € -4,99%	2 798 079,97 € 14,24%	2 789 951,04 € -0,29%

042 : Opérations d'ordre entre sections

- Amortissements des biens au titre de l'année 2022 : 57 521,04 €
- Valeur comptable des immobilisations cédées : 17 239,72€
- Différences sur réalisations 48 965,09 €
- Biens cédés en 2022 : 2 véhicules des services techniques et le lot n° 4 de la copropriété du Chemin des Acacias.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 789 951,04 €

RÉSULTATS 2022 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le résultat de l'exercice 2022 s'élève à 352 321,51 €

	CA 2022
Dépenses de fonctionnement	2 789 951,04
Recettes de fonctionnement	3 142 272,55
Résultat de l'exercice de la section de fonctionnement	352 321,51

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement 2022

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'année 2021, d'un montant de 285 326,00 €, a été maintenu en fonctionnement,

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement 2022 s'élève donc à 637 647,51,00 €.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Solde d'exécution de l'exercice précédent R002	247 722,75 €	577 460,10 €	0,00 €	285 326,00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	577 460,10 €	963 371,20 €	285 326,00 €	637 647,51 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Comptes	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Autres subventions d'investissement	16 470,00 €	1 600,00 €	11 307,91 €	4 112,70 €
Subvention contrat de territoire	23 939,00 €	31 760,00 €	54 308,00 €	
Subvention contrat régional	0,00 €	28 552,28 €	46 002,11 €	
Subvention contrat de partenariat CD.91				
Subvention contrat Terras d'avenir CD.91				
Subvention contrat Transition Energie Climat				
Subvention aide à l'investissement culturel C				
Subvention ENS CD.91				
Subvention DSIL Plan de relance			120 000,00 €	
Subvention Plan de relance continuité pédagog.				27 462,13 €
Subvention DSIL	9 287,36 €			
Subvention DETR			3 032,00 €	
Subvention CCVE (fonds de contours)	8 576,27 €			
Subvention PNR	10 000,00 €	7 000,00 €		3 771 €
Amendes de police				
Emprunts et dettes	0,00 €	0,00 €	475 000,00 €	
Recettes d'équipement	68 272,63 €	68 912,28 €	709 650,02 €	35 346,13 €
Dotations			2 515,41 €	
FCTVA	151 489,50 €	0,00 €	45 154,12 €	158 929,02 €
Taxe d'aménagement	11 279,48 €	19 850,42 €	15 163,30 €	11 567,57 €
Excédent de fonctionnement	288 253,33 €	0,00 €	963 371,20 €	
Immobilisations corporelles				
Vente patrimoine				
Recettes financières	451 022,31 €	19 850,42 €	1 026 204,03 €	170 496,59 €
Recettes réelles d'investissement	519 294,94 €	88 762,70 €	1 795 854,05 €	205 842,72 €
Amortissements des immobilisations	41 421,63 €	45 745,62 €	57 451,89 €	57 521,04 €
Opérations patrimoniales	10 763,27 €		105 000,00 €	66 204,81 €
Opérations Ordre à l'intérieur de la section	5 950,40 €	10 805,40 €	10 655,00 €	
Recettes d'ordre d'investissement	58 175,30 €	56 552,02 €	178 146,89 €	123 725,85 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	577 470,24 €	145 314,72 €	1 909 000,94 €	329 568,57 €

Comptes	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Immobilier divers	8 294,40 €	6 074,40 €		6 939,60 €
Immobilier Régionalisation Écoles				17 045,76 €
Immobilier Emboussement Borneau	10 693,00 €	6 939,00 €	3 133,60 €	1 486,50 €
Immobilier Emboussement RD191/949			2 280,00 €	
Immobilier Emboussement Av. Arpaizon				
Immobilier Etudes cheminements				
Immobilier incorporelles, alle maître				
Immobilier (acquisitions)	72 291,71 €	67 293,00 €	31 220,47 €	68 123,32 €
Immobilier équipement aéro de la mairie				
Immobilier Equipement informatique Ecole élam.				
Immobilier Aménagements terrasses + signalétique				
Immobilier (acquisitions parcelles)		131 643,67 €		
Immobilier compte divers	117 855,60 €	36 341,70 €	32 642,40 €	10 651,20 €
Création passerelle (projet cheminements)				
Réfection lavoir (projet cheminements)				
Extension rest scolaire	46 943,97 €	10 451,93 €	1 007,10 €	
Réhabilitation intérieure église	6 097,12 €	72 984,37 €	447 017,86 €	56 061,00 €
Restauration peintures murales et vitraux				
Restauration tableaux				
Ad' Ap	5 764,31 €		1 732,88 €	
Emboussement Rue de la Ferme+8 cheminées	2 520,00 €	69 636,00 €	279 237,60 €	
Emboussement Rue des 2 Pares	37 687,92 €	2 346,00 €		
Requalification chemin Vert/Cole Ste Anne			8 629,20 €	22 572,00 €
Rénovation Arrièrebaie alle maître			20 599,20 €	757 835,46 €
Aménagement Montmarault				
Aménagement Sécurité Complexe/Mairies				
Dépenses d'équipement	308 452,03 €	403 710,67 €	827 580,51 €	983 641,83 €
Dépenses financières	143 865,36 €	145 418,04 €	154 904,76 €	180 242,40 €
Dépenses réelles d'investissement	452 317,39 €	549 128,71 €	982 485,27 €	1 163 884,23 €
Opérations de transferts entre sections	6 209,81 €	1 370,00 €	800,00 €	18 501,27 €
Opérations patrimoniales	5 990,40 €	10 805,40 €	10 095,00 €	
Dépenses d'ordre d'investissement	12 199,21 €	12 175,40 €	11 495,00 €	18 501,27 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	464 511,60 €	561 304,11 €	993 980,27 €	1 182 385,50 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à 820 660,44 €

(329 568,57 € + 491 091,87 €)

Au chapitre 13 : Les subvention d'investissement

Montant perçu : 35 346,13 euros

- 4 112,70 € pour l'enfouissement des travaux Rue de la Butte Ronde (Orange).
- 27 462,13 € au titre du plan de relance continuité pédagogique (DSIL)
- 3 771,30 € dans le cadre de la rénovation du mur de la mairie (PNR)

590 735,10 euros font l'objet d'un report au Budget Prévisionnel 2023.

Au chapitre 10 : Les dotations, fonds divers et réserves diminuent de près de 855 700 € En raison de l'absence d'affectation du résultat de l'année précédente

Le fonds de compensation de la TVA comprend :

- le FCTVA 2021 sur les dépenses 2020 (44 405,14 €)
- le FCTVA 2022 sur les dépenses 2021 (114 523,88 €)

La taxe d'aménagement diminue légèrement en 2021.

Comptes	CA 2018	CA 2020	CA 2021	CA 2022	
Autres subventions d'investissement	13	16 470,00 €	1 600,00 €	11 307,91 €	4 112,70 €
Subvention contrat de territoire	13	23 939,00 €	31 760,00 €	54 308,00 €	
Subvention contrat régional	13	0,00 €	28 552,28 €	46 002,11 €	
Subvention contrat de partenariat CD.91	13				
Subvention contrat Terres d'avenir CD.91	13				
Subvention contrat Transition Energie Climat	13				
Subvention aide à l'investissement culturel C	13				
Subvention ENS CD.91	13				
Subvention DSIL Plan de relance	13		120 000,00 €		27 462,13 €
Subvention Plan de relance continuité pédag.	13	9 287,36 €			
Subvention DSIL	13				
Subvention DETR	13		3 032,00 €		
Subvention CCVE (fonds de concours)	13	8 576,27 €			
Subvention PNR	13	10 000,00 €	7 000,00 €		3 771 €
Amendes de police	13				
Emprunts et dettes	16	0,00 €	0,00 €	475 000,00 €	
Recettes d'équipement		68 272,63 €	68 912,28 €	709 630,02 €	35 346,13 €
Dotations	1021			2 515,41 €	
FCTVA	10222	151 489,50 €	0,00 €	45 154,12 €	158 929,02 €
Taxe d'aménagement	10226	11 279,48 €	19 850,42 €	15 163,30 €	11 567,57 €
Excédent de fonctionnement	1068	288 253,33 €	0,00 €	963 371,20 €	
Immobilisations corporelles	21				
Vente patrimoine	024				
Recettes financières		451 022,31 €	19 850,42 €	1 026 204,03 €	170 496,59 €
Recettes réelles d'investissement		519 294,94 €	88 762,70 €	1 735 834,05 €	205 842,72 €
Amortissements des immobilisations	040	41 421,63 €	45 746,62 €	57 451,89 €	57 521,04 €
Opérations patrimoniales	040	10 763,27 €		105 000,00 €	66 204,81 €
Opérations Ordre à l'intérieur de la section	041	5 990,40 €	10 805,40 €	10 695,00 €	
Recettes d'ordre d'investissement		58 175,30 €	56 552,02 €	173 146,89 €	123 725,85 €
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		577 470,34 €	145 314,72 €	1 909 000,94 €	329 568,57 €

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Solde d'exécution de l'exercice précédent R001				491 091,87 €

- 040 : Opérations d'ordre entre sections
- Amortissements des immobilisations : 57 521,04 €
 - Les opérations patrimoniales : 66 204,81 €

TOTAL : 123 725,85 €

Les recettes d'ordre d'investissement

Comptes	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	
Autres subventions d'investissement	13	16 470,00 €	1 600,00 €	11 307,91 €	4 112,70 €
Subvention contrat de territoire	13	23 939,00 €	31 760,00 €	54 308,00 €	
Subvention contrat régional	13	0,00 €	28 552,28 €	46 002,11 €	
Subvention contrat de partenariat CD.91	13				
Subvention contrat Terres d'avenir CD.91	13				
Subvention contrat Transition Energie Climat	13				
Subvention aide à l'investissement culturel C	13				
Subvention ENS CD.91	13				
Subvention DSIL Plan de relance	13		120 000,00 €		27 462,13 €
Subvention Plan de relance continuité pédag.	13	9 287,36 €			
Subvention DSIL	13				
Subvention DETR	13		3 032,00 €		
Subvention CCVE (fonds de concours)	13	8 576,27 €			
Subvention PNR	13	10 000,00 €	7 000,00 €		3 771 €
Amendes de police	13				
Emprunts et dettes	16	0,00 €	0,00 €	475 000,00 €	
Recettes d'équipement		68 272,63 €	68 912,28 €	709 630,02 €	35 346,13 €
Dotations	1021			2 515,41 €	
FCTVA	10222	151 489,50 €	0,00 €	45 154,12 €	158 929,02 €
Taxe d'aménagement	10226	11 279,48 €	19 850,42 €	15 163,30 €	11 567,57 €
Excédent de fonctionnement	1068	288 253,33 €	0,00 €	963 371,20 €	
Immobilisations corporelles	21				
Vente patrimoine	024				
Recettes financières		451 022,31 €	19 850,42 €	1 026 204,03 €	170 496,59 €
Recettes réelles d'investissement		519 294,94 €	88 762,70 €	1 735 834,05 €	205 842,72 €
Amortissements des immobilisations	040	41 421,63 €	45 746,62 €	57 451,89 €	57 521,04 €
Opérations patrimoniales	040	10 763,27 €		105 000,00 €	66 204,81 €
Opérations Ordre à l'intérieur de la section	041	5 990,40 €	10 805,40 €	10 695,00 €	
Recettes d'ordre d'investissement		58 175,30 €	56 552,02 €	173 146,89 €	123 725,85 €
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		577 470,34 €	145 314,72 €	1 909 000,94 €	329 568,57 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 182 385,50 €

Immobilisations incorporelles (Ch. 20)

Réalisations 2022

Etude de programmation école élémentaire : 17 645,76 €
 Entouffement des réseaux Route d'Orgemont : 1 486,50 €
 Modification du standard de la mairie : 6 939,60 €

Dépenses prévisionnelles non réalisées

Etude de programmation de l'école élémentaire (la mission reste à être finalisée)
 Entouffement des réseaux Frais Vallon
 Logiciels éducatifs pour l'école élémentaire (imputés au chapitre 21)

Montant réalisé au CA 2022 : 26 071,86 €

Montant inscrit au BP 2022 : 50 038,86 €

Pourcentage de réalisation : 52 %

Report au BP 2023 : 23 577,60 €

Comptes	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Immo compte divers	20	8 294,40 €	6 074,40 €	6 939,60 €
Immo honoraires Requalification écoles	20			17 645,76 €
Immo honoraires Entouffement Boivreau	20	30 695,00 €	6 939,60 €	3 153,60 €
Immo honoraires Entouffement RD191/449	20		2 280,00 €	
Immo honoraires Entouffement Av. Arpajon	20			
Immo honoraires Etudes cheminements	20			
Immo incorporelles Aile mairie	20			
Immo compte (acquisitions)	21	72 591,71 €	67 293,60 €	31 220,47 €
Immo équipement aile de la mairie	21			
Imm Equipement informatique école élém.	21			61 722,36 €
Imm Aménagements terrains + signalétique	21			
Immo compte (acquisitions parcelles)	21		131 643,67 €	
Immo compte divers	23	117 855,60 €	36 341,70 €	32 642,40 €
Création passerelle (projet cheminements)	23			
Réfection lavoir (projet cheminements)	23			
Extension rest scolaire	23	46 945,97 €	10 451,93 €	1 067,10 €
Réhabilitation intérieure église	23	6 097,12 €	72 984,37 €	447 017,86 €
Restauration peintures murales et vitraux	23			
Restauration tableaux	23			
Ad'Ap	23	5 764,31 €		1 732,88 €
Entouffement Rue de la Ferme+Boivreau	23	2 520,00 €	69 636,00 €	279 237,60 €
Entouffement Rue des 2 Parcs	23	37 687,92 €	2 346,00 €	
Requalification chemin Vert/Côte Ste Anne	23			8 629,20 €
Rénovation énergétique aile mairie	23			20 599,20 €
Aménagement Montmirault	23			
Aménagement Sécurité Complexe/Marats	23			
Dépenses d'équipement		308 452,03 €	403 710,67 €	827 580,31 €
Dépenses financières	16	143 865,36 €	145 418,04 €	154 904,76 €
Dépenses réelles d'investissement		452 317,39 €	549 128,71 €	982 485,07 €
Opérations de transferts entre sections	040	6 203,81 €	1 370,00 €	800,00 €
Opérations patrimoniales	041	5 990,40 €	10 805,40 €	10 695,00 €
Dépenses d'ordre d'investissement		12 194,21 €	12 175,40 €	11 495,00 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		464 511,60 €	561 304,11 €	993 980,07 €

Comptes	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Immo compte divers	20	8 294,40 €	6 074,40 €	6 939,60 €
Immo honoraires Requalification écoles	20			17 645,76 €
Immo honoraires Entouffement Boivreau	20	30 695,00 €	6 939,60 €	3 153,60 €
Immo honoraires Entouffement RD191/449	20		2 280,00 €	
Immo honoraires Entouffement Av. Arpajon	20			
Immo honoraires Etudes cheminements	20			
Immo incorporelles Aile mairie	20			
Immo compte (acquisitions)	21	72 591,71 €	67 293,60 €	31 220,47 €
Immo équipement aile de la mairie	21			
Imm Equipement informatique école élém.	21			61 722,36 €
Imm Aménagements terrains + signalétique	21			
Immo compte (acquisitions parcelles)	21		131 643,67 €	
Immo compte divers	23	117 855,60 €	36 341,70 €	32 642,40 €
Création passerelle (projet cheminements)	23			
Réfection lavoir (projet cheminements)	23			
Extension rest scolaire	23	46 945,97 €	10 451,93 €	1 067,10 €
Réhabilitation intérieure église	23	6 097,12 €	72 984,37 €	447 017,86 €
Restauration peintures murales et vitraux	23			
Restauration tableaux	23			
Ad'Ap	23	5 764,31 €		1 732,88 €
Entouffement Rue de la Ferme+Boivreau	23	2 520,00 €	69 636,00 €	279 237,60 €
Entouffement Rue des 2 Parcs	23	37 687,92 €	2 346,00 €	
Requalification chemin Vert/Côte Ste Anne	23			8 629,20 €
Rénovation énergétique aile mairie	23			20 599,20 €
Aménagement Montmirault	23			
Aménagement Sécurité Complexe/Marats	23			
Dépenses d'équipement		308 452,03 €	403 710,67 €	827 580,31 €
Dépenses financières	16	143 865,36 €	145 418,04 €	154 904,76 €
Dépenses réelles d'investissement		452 317,39 €	549 128,71 €	982 485,07 €
Opérations de transferts entre sections	040	6 203,81 €	1 370,00 €	800,00 €
Opérations patrimoniales	041	5 990,40 €	10 805,40 €	10 695,00 €
Dépenses d'ordre d'investissement		12 194,21 €	12 175,40 €	11 495,00 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		464 511,60 €	561 304,11 €	993 980,07 €

Immobilisations corporelles (Ch. 21)

Réalisations 2022

Fourniture et pose d'une chaudière à la salle omnisports : 37 437,22 €
 Remplacement de fenêtres à l'accueil de loisirs : 5 484,82 €
 Acquisitions :
 Pour les écoles :
 - de l'équipement numérique à l'école élémentaire (61 722,36 €)
 - un défibrillateur à l'école maternelle (1 603,50 €)
 Pour les services :
 - Pour le service technique : une débroussailluse (766,80 €) - une tondeuse (1 990,00 €) - un taille haie (784,74 €) - une plateforme sherpasopic (1 196,60 €)
 - Pour la mairie : du matériel informatique (4 947,29 €) et du mobilier de bureau (3 907,86 €)
 - Pour l'accueil de loisirs : des stores (666,05 €)
 - Pour les manifestations : 3 barnums (3 312,00 €) et 3 coffrets électriques de 6 prises (1 349,54 €)
 - Pour la collectivité : un miroir de voirie avec support (1 172,40 €) - un défibrillateur pour la salle Delaporte (1 603,50 €) - 8 bornes - toutou croches - (2 098,60 €)

Dépenses prévisionnelles non réalisées

Acquisitions de parcelles (notamment la crevasnière)
 Equipement numérique de la mairie (la demande de subvention au titre de la DETR n'a pas été retenue)
 Equipement du restaurant scolaire (la dépense fait l'objet d'un report)
 Acquisition d'un groupe électrogène (achat d'un taille haie à la place)
 Aménagement de l'aire de jeux d'Orgemont (clôture, portillon, tables et bancs étaient prévus)
 Acquisition de jeux d'enfants pour le parc de la mairie
 Remplacement des panneaux d'affichage libre
 Acquisition de bancs
 Acquisition de tables, banquettes, barnum 5 x 8 pour les manifestations

Les dépenses d'investissement

Montant réalisé au CA 2022 : 129 845,68 €

Montant inscrit au BP 2022 : 211 788,01 €

Pourcentage de réalisation : 61 %

Report au BP 2023 : 3 530,30 €

Madame le Maire précise que la plateforme sherpasopic est une échelle.

Comptes	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Immo compte divers	20	8 294,40 €	6 074,40 €	6 939,60 €
Immo honoraires Requalification écoles	20			17 645,76 €
Immo honoraires Entretien Boivreau	20	10 695,00 €	6 939,00 €	3 153,60 €
Immo honoraires Entretien RD191/449	20		2 280,00 €	
Immo honoraires Entretien Av. Arpajon	20			
Immo honoraires Etudes cheminements	20			
Immo incorporelles Aile mairie	20			
Immo compte (acquisitions)	21	72 591,71 €	67 293,60 €	31 220,47 €
Immo équipement aile de la mairie	21			
Imm Equipement informatique école elem.	21			61 722,36 €
Imm Aménagements terrains + signalétique	21			
Immo compte (acquisitions parcelles)	21		131 643,67 €	
Immo compte divers	23	117 855,60 €	36 341,70 €	32 642,80 €
Création passerelle (projet cheminements)	23			10 651,20 €
Réfection lavoir (projet cheminements)	23			
Extension rest scolaire	23	46 945,97 €	10 451,93 €	1 067,10 €
Réhabilitation intérieure église	23	6 097,12 €	72 984,37 €	447 017,86 €
Restauration peintures murales et vitraux	23			56 661,60 €
Restauration tableaux	23			
Ad'Ap	23	5 764,31 €		1 732,88 €
Entretien Rue de la Ferme+Boivreau	23	2 520,00 €	69 636,00 €	279 237,60 €
Entretien Rue des 2 Parcs	23	37 687,92 €	2 346,00 €	
Requalification chemin Vert/Côte Ste Anne	23			8 629,20 €
Renovation énergétique aile mairie	23			20 599,20 €
Aménagement Montravault	23			737 839,49 €
Aménagement Sécurité Complexe/Marats	23			
Dépenses d'équipement		308 452,03 €	403 710,67 €	827 580,31 €
Dépenses financières	16	143 865,36 €	145 418,04 €	154 904,76 €
Dépenses réelles d'investissement		452 317,39 €	549 128,71 €	982 485,07 €
Opérations de transferts entre sections	040	6 203,81 €	1 370,00 €	800,00 €
Opérations patrimoniales	041	5 990,40 €	10 805,40 €	10 695,00 €
Dépenses d'ordre d'investissement		12 194,21 €	12 175,40 €	11 495,00 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		464 511,60 €	561 304,11 €	993 980,07 €

Les dépenses d'investissement

Immobilisations en cours (Ch. 23)

Réalisations 2022

Tracé de lignes de badminton au gymnase (2 394,00 €)
 Travaux de réhabilitation intérieure de l'église (56 661,60 €)
 Travaux de rénovation énergétique de l'aile de la mairie (737 839,49 €)
 Travaux de requalification du Chemin Vert et de la Côte Ste Anne (22 572,00 €)
 Installation d'un feu tricolore RD191/2 Parcs (6 257,20 €)

Dépenses prévisionnelles non réalisées

Réalisation d'une passerelle sur le rû
 Restauration des peintures murales et vitraux de l'église (report au BP 2023)
 Raccordement de branchements électriques aux lots cédés
 Solde des travaux du restaurant scolaire (report au BP 2023)
 Aménagements de sécurité à l'intersection RD 191/ch. des Harats pour l'accès au complexe
 Restauration des tableaux de l'église

Montant réalisé au CA 2022 : 827 724,29 €

Montant inscrit au BP 2022 : 1 704 904,21 €

Pourcentage de réalisation : 49 %

Report au BP 2023 : 751 765,21 €

Comptes	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Immo compte divers	20	8 294,40 €	6 074,40 €	6 939,60 €
Immo honoraires Requalification écoles	20			17 645,76 €
Immo honoraires Entretien Boivreau	20	10 695,00 €	6 939,00 €	3 153,60 €
Immo honoraires Entretien RD191/449	20		2 280,00 €	
Immo honoraires Entretien Av. Arpajon	20			
Immo honoraires Etudes cheminements	20			
Immo incorporelles Aile mairie	20			
Immo compte (acquisitions)	21	72 591,71 €	67 293,60 €	31 220,47 €
Immo équipement aile de la mairie	21			
Imm Equipement informatique école elem.	21			61 722,36 €
Imm Aménagements terrains + signalétique	21			
Immo compte (acquisitions parcelles)	21		131 643,67 €	
Immo compte divers	23	117 855,60 €	36 341,70 €	32 642,80 €
Création passerelle (projet cheminements)	23			10 651,20 €
Réfection lavoir (projet cheminements)	23			
Extension rest scolaire	23	46 945,97 €	10 451,93 €	1 067,10 €
Réhabilitation intérieure église	23	6 097,12 €	72 984,37 €	447 017,86 €
Restauration peintures murales et vitraux	23			56 661,60 €
Restauration tableaux	23			
Ad'Ap	23	5 764,31 €		1 732,88 €
Entretien Rue de la Ferme+Boivreau	23	2 520,00 €	69 636,00 €	279 237,60 €
Entretien Rue des 2 Parcs	23	37 687,92 €	2 346,00 €	
Requalification chemin Vert/Côte Ste Anne	23			8 629,20 €
Renovation énergétique aile mairie	23			20 599,20 €
Aménagement Montravault	23			737 839,49 €
Aménagement Sécurité Complexe/Marats	23			
Dépenses d'équipement		308 452,03 €	403 710,67 €	827 580,31 €
Dépenses financières	16	143 865,36 €	145 418,04 €	154 904,76 €
Dépenses réelles d'investissement		452 317,39 €	549 128,71 €	982 485,07 €
Opérations de transferts entre sections	040	6 203,81 €	1 370,00 €	800,00 €
Opérations patrimoniales	041	5 990,40 €	10 805,40 €	10 695,00 €
Dépenses d'ordre d'investissement		12 194,21 €	12 175,40 €	11 495,00 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		464 511,60 €	561 304,11 €	993 980,07 €

Les dépenses d'investissement

Dépenses financières (Ch. 16)

Elles correspondent au remboursement du capital des emprunts et dettes assimilées,

La souscription d'un emprunt en 2021 engendre l'augmentation du montant de la dépense de 25 337,64 €

Dépenses d'ordre

Les opérations d'ordre entre sections (Ch. 040) enregistrent
 - les moins-values sur cessions d'immobilisations (16 202,81 €)
 - les travaux en régie (603,46 €)
 - l'amortissement des subventions d'équipement perçues (1 695,00 €).

RÉSULTATS 2022 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le résultat de l'exercice 2022 est
déficitaire de 852 816,93 €:

	CA 2022
Dépenses d'investissement	1 182 385,50
Recettes d'investissement	329 568,57
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	- 852 816,93

Le résultat de clôture de la section d'investissement 2022 :

Compte-tenu du report du résultat de clôture de la section d'investissement de l'année N-1, excédentaire de 491 091,87 €,
Le résultat de clôture 2022 de la section d'investissement s'élève à - 361 725,06 €.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Solde d'exécution de l'exercice précédent D001	-120 898,25 €	-7 939,61 €	-423 929,00 €	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT	-7 938,61 €	-423 929,00 €	491 091,87 €	-361 725,06 €

Avec le solde des restes à réaliser de l'année 2022 (- 188 138,01 €),
le résultat de clôture de la section d'investissement est porté à - 549 863,07 €.

A. VUITRY demande à ce qu'une explication soit donnée au public sur le solde négatif de la section, ce solde en moins pouvant être mal interprété.

MC. CHAMBARET précise que certains travaux n'ont pas été réalisés mais qu'ils ont fait l'objet d'un report.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022

Récapitulatif

Résultat de l'exercice de la section de fonctionnement	352 321,51 €
Résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'année précédente reporté	285 326,00 €
Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2022	637 647,51 €

Résultat de l'exercice de la section d'investissement	- 852 816,93 €
Résultat de clôture de la section d'investissement de l'année précédente reporté	491 091,87 €
Résultat de clôture de la section d'investissement 2022	- 361 725,06 €
Résultat des restes à réaliser en investissement	- 188 138,01 €
Résultat de clôture de la section d'investissement 2022 avec repris	- 549 863,07 €

Résultat de l'exercice de la section de fonctionnement	352 321,51 €
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	- 852 816,93 €
Résultat de l'exercice 2022	- 500 495,42 €

Résultat de clôture 2022 (637 647,51 € - 361 725,06 €)	275 922,45 €
Résultat de clôture 2022 avec repris (637 647,51 € - 549 863,07 €)	87 784,44 €

Sur le principe que l'excédent de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement

	2022
Résultat de clôture Section de fonctionnement :	637 647,51 €
1/ besoin de financement de la section d'investissement	- 549 863,07 €
2/ maintien en section de fonctionnement	87 784,44 €

Il est proposé de reporter au BP 2023, les résultats de clôture de la façon suivante :

Section de fonctionnement	Excédent reporté (R002)	87 784,44 €
Section d'investissement	Déficit d'investissement reporté (D001)	361 725,06 €
	Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	549 863,07 €

A. VUITRY ne souhaite pas revenir sur ce qui a été réalisé, mais espère que ce qui n'a pas été fait en 2022 en raison de la conjoncture qui n'a pas été facile, le soit en 2023.

F. LACOMME précise que les investissements inscrits au budget sont rarement réalisés en totalité au cours de l'année.

A. VUITRY ajoute, d'autant plus que la conjoncture n'a pas été favorable et Marie-Claire CHAMBARET qu'elle ne va pas s'améliorer.

Il est ensuite procédé à la présentation des orientations budgétaires 2023.

**PRÉSENTATION DES
ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023
Conseil municipal du 6 avril 2023**

Section de fonctionnement

BUDGET PRIMITIF 2023

Les DÉPENSES PRÉVISIONNELLES
DE FONCTIONNEMENT s'élèvent à 3 002 407 €

DEPENSES	CA 2022	BP 2023
Charges générales	865 304,69 €	1 096 906 €
	-1,65%	26,77%
Charges de personnel	1 510 154,06 €	1 560 300 €
	5,25%	3,32%
Atténuation de produits	58 513,00 €	58 513 €
Autres charges	161 604,61 €	167 170 €
	-11,61%	3,44%
Dépenses de gestion courantes	2 595 576 €	2 882 889 €
	2%	11%
Charges financières (intérêts)	18 973,83 €	18 141 €
	1,79%	-4,39%
Charges Exceptionnelles	0,00 €	2 500 €
Dotations provisions semi-budgétaires	51 675,00 €	21 796 €
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 666 225 €	2 925 326 €
	1,16%	9,72%
Dotations aux amortissements	57 521,04 €	77 081 €
Autres opérations d'ordre	66 204,81 €	
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 789 951,04 €	3 002 407 €
	-0,29%	7,62%

Les RECETTES PRÉVISIONNELLES
DE FONCTIONNEMENT à 3 329 623 €

RECETTES	CA 2022	BP 2023
Atténuation charges (rembours.)	9 457,47 €	20 000 €
	-25%	111%
Produits des services	308 284,17 €	314 823 €
	7,77%	2,12%
Impôts et taxes	2 334 722,07 €	2 619 963 €
	4,96%	12,22%
Dotations	412 102,32 €	337 785 €
	2,23%	-18,03%
Autres produits	6 504,31 €	19 660 €
Recettes de gestion courantes	3 071 070,34 €	3 312 231 €
	4,61%	
Produits financiers	5,00 €	5 €
Produits Exceptionnels	52 695,94 €	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 123 771,28 €	3 312 236 €
Immobilisations corporelles	16 806,27 €	3 000 €
Autres opérations d'ordre	1 695,00 €	14 387 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 142 272,55 €	3 329 623 €
	1,91%	5,96%

Le BP 2022 prévoit une augmentation de l'ensemble des dépenses de fonctionnement de 7,62 %

Ch. 011 - Une progression des charges à caractère général est prévue : + 231 600,94 € (+ 26,77 %)

M14	En k€	CA2019	CA2020	CA2021	CA2022	BP2023	Variations 2022/2023
011	011 = 60 + 61 + 62 + 635 + 637	837,45887	763,63423	879,80534	866,30469	1 096,90563	231,60094
60	Achats et variation des stocks	329,64086	310,38284	382,96852	402,13774	566,04400	163,90626
61	Services extérieurs	383,32731	301,81448	337,60246	337,77417	369,25930	31,48513
62	Autres services extérieurs	119,19470	146,02791	153,80236	121,32578	154,56233	33,23655
635	Impôts, taxes & versements assimilés	3,93000	3,92800	4,04200	4,06700	4,15000	0,08300
637	Autres impôts & taxes	1,36600	1,38100	1,39000	0,00000	2,89000	2,89000

DÉPENSES PREVUES À LA HAUSSE

A l'article 60 : Achats et variations de stocks

Les hausses les plus significatives concernent :

Les dépenses d'énergie :

- Pour l'électricité : 212 590,00 € (+ 107 161,44 €)

- Pour le gaz : 88 500,00 € (+ 50 813,28 €).

L'estimation de la dépense d'électricité tient compte de l'amortisseur électricité mis en place par le Gouvernement

	2019	2020	2021	2022	2023
Electricité	82 435,03	75 990,00	87 080,48	105 428,56	212 590,00
Eclairage public				25 548,30	60 000,00
Caméra vidéoprotection				2 531,39	3 840,00
Bâtiment				74 917,01	145 000,00
Autres				2 431,86	3 750,00
Gaz	44 311,25	27 603,29	51 559,28	37 686,72	88 500,00

Les dépenses d'alimentation : + 8 986 €

Les dépenses de fournitures de petit équipement : + 1 444 € (acquisition notamment d'un trampoline pour la maternelle et du petit outillage pour le service technique)

Les dépenses relatives aux vêtements de travail : + 1 232 € (renouvellement des vêtements de travail et équipements pour les bénévoles de la réserve communale de sécurité civile)

M14	En k€	CA2019	CA2020	CA2021	CA2022	BP2023	Variations 2022/2023
011	011 = 60 + 61 + 62 + 635 + 637	837,45887	763,63423	879,80534	866,30469	1 096,90563	231,60094
60	Achats et variation des stocks	329,64086	310,38284	382,96852	402,13774	566,04400	163,90626
61	Services extérieurs	383,32731	301,81448	337,60246	337,77417	369,25930	31,48513
62	Autres services extérieurs	119,19470	146,02791	153,80236	121,32578	154,56233	33,23655
635	Impôts, taxes & versements assimilés	3,93000	3,92800	4,04200	4,06700	4,15000	0,08300
637	Autres impôts & taxes	1,36600	1,38100	1,39000	0,00000	2,89000	2,89000

DÉPENSES PREVUES À LA HAUSSE

A l'article 61 (du chapitre 011) : Services extérieurs

Les hausses les plus significatives concernent :

Les dépenses relatives aux locations mobilières : + 4 456 €. Parmi ces dépenses, la location de véhicules (+ 2 015 €) et les frais de location pour un séjour à l'accueil de loisirs (+ 1 600 €)

Les dépenses d'entretien de terrains : + 11 792 € dont :

- Entretien du terrain de foot : + 1 644 €.

- L'abattage d'arbres (8 364 €), l'entretien des bords de routes (2 100 €), le passage de lamiers (5 340 €)

Les dépenses d'entretien de bâtiments : + 6 828 € (Réparation du parafoudre et remplacement de l'horloge de l'église + Réparation chauffage de la mairie + Intervention plomberie au restaurant scolaire)

Les dépenses d'entretien des voies : + 9 364 € (Réalisation de places de stationnement Rue Damiot et Rue du Verger pour 9 000 € et Rue du Moulin à Vent pour 1 263 €)

Les dépenses d'entretien de réseaux : + 5 281 € (dont l'entretien du système d'arrosage du terrain de football pour 5 133 €)

Les dépenses de maintenance : Passage à la comptabilité M57 (+ 4 000 €) - Alarmes des bâtiments (+ 1 970 €) - Acquisition d'extincteurs pour l'aile de la mairie et le remplacement du parc existant (+ 3 082€) - Poteaux incendie (7 920 €)

Les dépenses relatives aux primes d'assurances : (+ 838 €)

M14	En k€	CA2019	CA2020	CA2021	CA2022	BP2023	Variations 2022/2023
011	011 = 60 + 61 + 62 + 635 + 637	837,46887	763,63423	879,80634	886,30469	1 096,90683	231,60094
60	Achats et variation des stocks	329,64086	310,38284	362,96652	402,13774	566,04400	163,90626
61	Services extérieurs	383,32731	301,81448	337,60246	337,77417	399,25930	31,48513
62	Autres services extérieurs	119,19470	146,02791	153,80236	121,32578	154,56233	-33,23656
635	Impôts, taxes & versements assimilés	3,93000	3,92809	4,04200	4,06700	4,15000	0,08300
637	Autres impôts & taxes	1,36600	1,36100	1,39000	0,00000	2,89000	2,89000

DÉPENSES PREVUES À LA HAUSSE

A l'article 62 – Autres services extérieurs

Les hausses les plus significatives concernent :

Les dépenses d'honoraires : + 12 611 € (Sont budgétisés notamment 4 contentieux en cours +

Frais de division Rue de Longueville + Frais de géométrie alignement RD.191 + Commissaire enquêteur Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU)

Les dépenses relatives aux services bancaires et assimilés : + 839 €

Les dépenses de remboursements de frais au groupement de rattachement (CCVE) : + 12 186 €

Les dépenses relatives à divers services extérieurs : + 7 412 € (1 séjour est prévu en accueil de loisirs + 1 séjour en accueil de jeunes)

Les dépenses relatives aux autres impôts et taxes : + 2 890

DÉPENSES PREVUES À LA BAISSSE

Au 60 : Achats et variations de stocks

Les baisses les plus significatives concernent :

Les dépenses relatives à l'achat de

fournitures scolaires : - 1 779 € (dont -

1 638€ de régularisation de dépassements budgétaires sur l'année 2021)

Les dépenses d'autres fournitures :

- 6 144 € (essentiellement la réduction des dépenses de fournitures liées au Covid et des dépenses de fleurissement)

Au 62 – Autres services extérieurs

Les baisses les plus significatives concernent :

Les dépenses relatives aux fêtes et

cérémonies : - 1 555 €

Les dépenses liées aux frais de publications :

- 1965 € (Diminution du nombre de tirages du Cerny Mag)

Les frais de nettoyage des locaux : - 2 592 € :

Le nettoyage de la salle paroissiale n'a plus lieu d'être.

Au 61 : Services extérieurs

Les baisses les plus significatives

concernent :

Les dépenses liées aux contrats de

prestations de services : - 5 118 € (Le

remplacement de l'agent à Furbanisme

n'a plus lieu d'être)

Les dépenses de locations immobilières :

- 2 400 €, il n'est pas prévu de budget de

location d'immeubles. En 2022, la salle

paroissiale avait été louée afin

d'accueillir les associations qui ne

pouvaient occuper la salle Delaporte.

Les dépenses relatives aux versements

pour formations : - 5 550 €

Le CNFPT prend aujourd'hui à sa charge

les frais de formation des apprentis (hors

rémunérations)

Parmi les dépenses à la hausse, Madame le Maire précise, en ce qui concerne les frais de division Rue de Longueville, qu'il s'agit de la division de l'ancienne poste et du parking ; quant aux frais au groupement, ils correspondent aux services mutualisés avec la CCVE (Autorisations du Droit des Sols, marchés publics) et au traitement des déchets.

Parmi les dépenses à la baisse, la précision est apportée qu'un certain nombre de dépenses relatives aux fêtes et cérémonies ont été transférées au budget du CCAS.

Au chapitre 012 – Une augmentation des charges de personnel est prévue à hauteur de 50 145,90 € (3,3 %)

M14	En k€	CA2019	CA2020	CA2021	CA2022	BP2023	Variations 2022/2023
012	012 = 6218 + 631 + 633 + 64	1 447,43031	1 387,12501	1 434,78832	1 518,15406	1 660,30000	66,14590
6218	Autre personnel extérieur	14,49585	5,86875	6,39600	0,00000	5,00000	5,00000
6331	Versement de transport p.Urssaf	13,19208	12,71678	13,40463	14,23055	14,50000	0,26945
6332	Cotisation au FNAL p. Urssaf	4,03375	3,86607	4,07085	2,52552	1,50000	-1,02555
6336	Cotisations CIG & CNFPT	12,78417	11,03258	12,88123	13,67931	14,10000	0,42067
6338	Autres impôts et taxes (urssaf)	2,50194	2,30608	2,51355	2,66793	3,00000	0,33207
64111	Rémunération personnel titulaire	666,56600	648,07865	679,54796	733,53824	766,00000	31,46176
64114	Indemnités inflation versées aux titulaires				5,01589		-5,01589
64118	Autres indemnités titulaires	164,48158	161,94985	180,11145	166,39507	184,00000	17,60493
64131	Rémunération personnel non titulaire	98,65790	84,90024	83,55004	74,08496	87,50000	13,41504
64138	Autres indemnités non titulaires	2,01073	2,32508	2,57882	3,45928	3,50000	0,04072
64134	Indemnités inflation versées aux non-titulaires				0,40000	0,00000	-0,40000
64182	Rémunération contrats avenir	12,50451	9,44370	14,23183	6,33582	0,00000	-6,33582
64184	Indemnités inflation (contrats aidés)				0,50000	0,00000	-0,50000
64188	Autres emplois d'insertion	43,72915	32,88798	44,19794	89,18501	37,00000	-52,18501
64171	Rémunération des apprentis	27,19908	19,21958	15,27450	1,10813	19,60000	18,49187
64172	Indemnités inflation versées aux apprentis				0,20000	0,00000	-0,20000
6451	Cotisations Urssaf	132,07111	124,48727	130,52023	138,24839	133,00000	-5,24839
6453	Cotisations caisses de retraite	219,26988	212,83330	218,95924	234,91444	240,00000	6,08556
6454	Cotisations aux Assedic (Carp)	5,99128	4,71452	5,34956	5,37543	5,00000	-0,37543
6456	Cotisations assurances du personnel	23,21738	21,26893	24,27294	22,80293	29,00000	6,19707
6456	FHC du supplément familial			2,25400	1,98600	2,00000	0,01400
6457	Cotisations liées à l'apprentissage	2,15105	0,30442	0,27514	0,22784	0,30000	0,07216
647	Autres charges sociales	15,18187	29,06140	14,49432	14,08324	16,10000	2,01676
648	Autres charges de personnel	0,00000	0,00000	0,17500	0,00000	0,20000	0,20000

Sont prévues à la hausse :

- Rémunération des agents titulaires et non titulaires (Rémunération de la RAG sur l'année entière et titularisation de l'agent en charge de l'agence postale à la fin de son contrat de non-titulaire)

- Les dépenses en lien avec leurs indemnités

- Les cotisations de retraite

- Les dépenses d'assurance du personnel (le taux de cotisation est passé de 3,27 % à 4,45 % de la masse salariale)

- Les dépenses relatives à l'action sociale et à la médecine du travail

La rémunération des apprentis apparaît en hausse, toutefois, il s'agit d'une réaffectation comptable suite à une erreur matérielle.

Par contre, ont été prévues à la baisse :

- La cotisation au FNAL (fonds national aide au logement) :

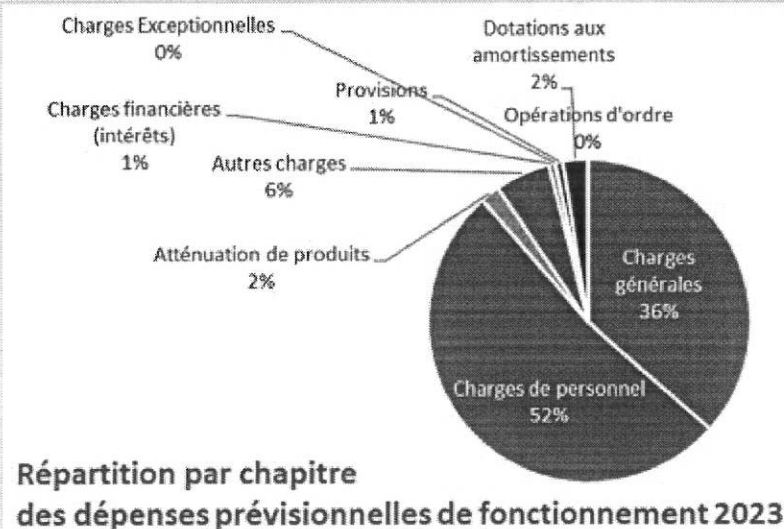
Application du taux conforme aux effectifs (- 50 agents)

- Les indemnités inflation versées en 2022 n'ont pas fait l'objet d'une réinscription budgétaire.

- Les emplois d'insertion (enregistrement par erreur des

rémunérations des apprentis dans l'enveloppe budgétaire)

- Une légère baisse des cotisations Urssaf est prévue en conséquence



Au chapitre 65 – Il est proposé d'augmenter sensiblement les autres charges de gestion courante

- A l'art. 6554, une échéance du SIARCE relative aux eaux pluviales a été enregistrée par erreur. En 2023, la dépense est inscrite à l'article 657358.

- La participation versée au RASED (art. 657348) couvre 2 années consécutives (2021/2022 et 2022/2023)

- La baisse du montant des subventions versées aux associations (art. 6574) est due à l'absence de subventions exceptionnelles.

Règle appliquée pour accorder une subvention :

Associations accueillant des enfants :

✦ 10 euros par enfant Cernois

✦ 40 euros par professeur ou animateur qualifié

Associations intervenant dans le social,

l'accompagnement, l'animation régulière de la

commune en partenariat avec le comité culturel

✦ 1 forfait est accordé (Dyal, jeunes sapeurs-pompiers)

M14	En K€	CA2019	CA2020	CA2021	CA2022	EP2023	Variations 2022/2023
65	Autres charges gestion courante	161,19687	165,22361	182,82191	161,60461	167,17000	5,56539
6512	Redevance pour logiciels et cloud	3,94740		0,38188		0,00000	0,00000
653	Indemnités & frais de mission élus	56,97483	66,01390	75,47194	76,22005	76,70000	0,47805
6541	Pertes s/créances irrécouvrables			2,51364		0,00000	0,00000
6542	Créances éteintes			0,16817		0,20000	0,03183
6553	Contingent service incendie Sdis-Evry	0,17900	0,18000	0,18000	0,18400	0,19300	0,00900
6554	Contrib.aux organismes de regroupement	1,04283	35,62363	35,62363	11,94740	0,00000	-11,94740
65733	Subvention exceptionnelle au département	10,00000	10,00000	10,00000		0,00000	0,00000
657358	PNR	11,18095	11,21600	11,70291	11,61210	11,70000	0,08790
657341	Communes membres du GFP (Rased 2020/2021)				0,64960	0,65000	0,00040
657358	SIARCE				23,89479	42,43400	18,53921
657348	Rased à payer à La Ferté-Alais		0,61800	1,29920		1,30000	1,30000
657362	CCAS	40,00000				0,00000	0,00000
6574	Subventions aux associations	37,67000	41,57000	45,47884	37,09600	33,99000	-3,10600
65888	Autres	0,00206	0,00206	0,00150	0,00137	0,00300	0,00163

DEPENSES		CA 2022	BP 2023
Charges générales	011	865 304,69 € -1,65%	1 096 906 € 26,77%
Charges de personnel	012	1 510 154,06 € 5,25%	1 560 300 € 3,32%
Atténuation de produits	014	58 513,00 €	58 513 €
Autres charges	65	161 604,61 € -11,61%	167 170 € 3,44%
Dépenses de gestion courantes		2 595 576 € 2%	2 882 889 € 11%
Charges financières (intérêts)	66	18 973,83 € 1,79%	18 141 € -4,39%
Charges Exceptionnelles	67	0,00 €	2 500 €
Dotations provisions semi-budgétaires	68	51 675,00 €	21 796 €
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		2 666 225 € 1,16%	2 925 326 € 9,72%
Dotations aux amortissements	042	57 521,04 €	77 081 €
Autres opérations d'ordre	042	66 204,81 €	
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 789 951,04 € -0,29%	3 002 407 € 7,62%

Au chapitre 66 – En l'absence de souscription d'un nouvel emprunt en 2022, les charges d'intérêts diminuent

Au chapitre 67 – 2 500 € sont inscrits en prévision de charges exceptionnelles

Au chapitre. 68 – Dotations aux amortissements et provisions

Les provisions sont constituées en vue de couvrir les risques d'irrécouvrabilité de créances et en vertu du principe comptable de prudence au regard de la charge financière qui pourrait résulter de 4 affaires contentieuses en cours.

La somme de 21 796,00 € inscrite au BP 2023 correspond au montant prévu par la délibération du 14 avril 2022

Au chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections

La somme de 77 081,15 € correspond aux dotations aux amortissements visant à amortir les biens acquis par la collectivité depuis 2017 au cours des exercices antérieurs.

RECETTES		CA 2022	BP 2023
Atténuation charges (rembours.)	013	9 457,47 € -25%	20 000 € 111%
Produits des services	70	308 284,17 € 7,77%	314 823 € 2,12%
Impôts et taxes	73	2 334 722,07 € 4,96%	2 619 963 € 12,22%
Dotations	74	412 102,32 € 2,23%	337 785 € -18,03%
Autres produits	75	6 504,31 €	19 660 €
Recettes de gestion courantes		3 071 070,34 € 4,61%	3 312 231 €
Produits financiers	76	5,00 €	5 €
Produits Exceptionnels	77	52 695,94 €	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 123 771,28 €	3 312 236 €
Immobilisations corporelles	042	16 806,27 €	3 000 €
Autres opérations d'ordre	042	1 695,00 €	14 387 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 142 272,55 € 1,91%	3 329 623 € 5,96%

Les recettes de fonctionnement 2023 devraient progresser de près de 6 %

Ch. 013 - Le montant des atténuations de charges augmentent

Remboursement d'indemnités journalières par l'assureur de la collectivité à hauteur de 20 000 €.

Ch. 70 - Le montant prévisionnel des produits des services est estimé avec prudence

Art. 7066 : La variation de la redevance des services à caractère social s'explique par le montant de la participation des familles pour les classes de découverte 2023 fixée à 147,11 €/enfant (délibération du 16 février 2023). Le produit attendu est prévu à hauteur de 7 500 €.

A l'article 7067, une augmentation des recettes des services périscolaires de 2% est prévue.

A l'article 70876, la participation de la CCVE diminue en raison de l'imputation de la recette relative aux déchets avec la Dotation de Solidarité Communautaire à l'article 73212,

libellé	CA2019	CA2020	CA2021	CA2022	BP 2023	Variations 2022/2023
70 Produits des services Domaines & ventes	333,25288	217,99291	288,09858	308,28417	314,82258	6,53829
70311 Concessions crépière	1,33760	4,55220	3,23660	5,53950	5,50000	-0,03850
70323 Redevance occupation domaine public	21,75775	26,66573	37,90887	25,89408	26,7770	1,08348
7066 Redevance services à caractère social	30,34279	27,44790	29,05817	38,95483	43,5000	3,54517
7067 Redevance services périscolaires	255,36081	137,80508	190,96480	216,52270	220,00000	3,47724
70688 Autres prestations de services (Agence postale)	12,45600	12,55200	12,55200	12,88800	12,8880	0,00000
7071 Vente de marchandises complexes (jeu d'imputation)	0,09174		0,09218			
70876 CCVE (déchets verts + déchets sévages + Frais ZA)	11,00600	8,91000	11,50000	7,65000	6,1570	-1,49300
70878 Remboursement de frais par autres redevances			0,35000			0,00000
7088 Autres produits d'activités				0,03000		-0,03000

Au chapitre 73 - Les recettes relatives aux impôts et taxes devraient augmenter de 12 %

	En k€	CA2019	CA2020	CA2021	CA2022	BP2023	Variations 2022/2023
73 Impôts et taxes		2 190,18808	2 183,78984	2 224,34248	2 234,72207	2 619,96300	386,24092
73111 Taxes foncière et d'habitation		1 454,19900	1 527,63700	1 590,7900	1 659,4680	1 971,8860	302,40000
73112 CVAE							0,00000
73113 Taxes sur les surfaces commerciales							0,00000
73114 IFCR							0,00000
7318 Régies complémentaires		0,46100	0,33600	2,2950	1,3630		-1,36300
73211 Revenus TP par CCVE		289,20000	289,20000	289,20000	289,20000	289,20000	0,00000
73212 DGC (Dotation Solidarité Communautaire)		36,97900	36,97900	36,9790	41,2300	41,2300	0,00000
73221 Revenement FNAGR		118,23100	118,23100	118,2310	118,2310	118,2310	0,00000
73224 Fonds départ. Mutation		141,99608	160,99684	152,67146	162,70877	166,91400	-15,79477
7328 Revenement Cive sacs déchets, benne							0,00000
7336 Droits de place (stationnement marché)					0,5153	0,5000	-0,01630
7343 Taxes pylones		29,10000	30,48000	31,1760	31,9930	32,0000	0,01400
73661 Emplacements publicitaires							0,00000
7361 Droits mutation+ taxe add. droits mutation				0,0000			0,00000

A l'article 73111, la variation s'explique par l'augmentation des bases et des taux d'imposition
Article 73224 : L'estimation du fonds départemental des droits de mutation est basée sur la moyenne des produits perçus en 2021 et 2022

	RECETTES	CA 2022	BP 2023
Atténuation charges (rembours.)	013	9 457,47 €	20 000 €
		-25%	111%
Produits des services	70	308 284,17 €	314 823 €
		7,77%	2,12%
Impôts et taxes	73	2 334 722,07 €	2 619 963 €
		4,96%	12,22%
Dotations	74	412 102,32 €	337 785 €
		2,23%	-18,03%
Autres produits	75	6 504,31 €	19 660 €
Recettes de gestion courantes		3 071 070,34 €	3 312 231 €
		4,61%	
Produits financiers	76	5,00 €	5 €
Produits Exceptionnels	77	52 695,94 €	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 123 771,28 €	3 312 236 €
Immobilisations corporelles	042	16 806,27 €	3 000 €
Autres opérations d'ordre	042	1 695,00 €	14 387 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 142 272,55 €	3 329 623 €
		1,91%	5,96%

Au chapitre 74 - Une baisse de 18 % des dotations est prévue

	En k€	CA2019	CA2020	CA2021	CA2022	BP2023	Variations 2022/2023
74 Dotations, subventions, particip.		376,52663	348,73912	403,13109	412,19232	337,78900	-74,31332
7411 DGF dotation forfaitaire		131,48700	119,60000	108,78900	96,58300	90,00000	-6,68300
74121 DGF-DSR (dot. solidarité rurale) fraction1		39,46700	40,07900	40,62800	41,16000	40,00000	-1,16000
744 FCTVA		4,36244		2,84215	23,86321	8,00000	-15,86321
74712 Etat (contrat d'avenir)		2,13197		0,00000			0,00000
74718 Etat (CUI)		12,96738	14,46322	29,09888	30,50660	16,50000	-14,00660
74741 Participations communes membres du GFP		7,38349		13,84671			0,00000
7478 Subv. + participations Autres organismes		87,43233	83,48690	105,09815	122,37131	80,00000	-42,37131
748112 Dotation DCRTP		60,43500	59,59400	59,59400	59,59400	59,59400	0,00000
74834 Etat/compens. exon.TFB+TFNB		4,63500	4,69100	4,10600	4,60000	4,89100	0,29100
74835 Etat/compensation exonération TH		24,23500	26,93600	26,50900	26,25000	29,80000	3,55000
7484 Etat/Dotation de recensement				0,00000			0,00000
7485 Etat/ dotation exception libes sécurisés				12,59000	11,00000	9,00000	-2,00000

- Art. 74834 et 74835 : + 1 841,00 € (les compensations des exonérations de taxes sont prévues à la hausse)

- Art. 7411 et 74121 : Le maintien du montant de la DGF est annoncé.

- Art. 744 : Le FCTVA au titre des dépenses de 2022 est en diminution par rapport à 2021.

- Art. 74718 : L'aide de l'Etat versée pour les recrutements sous contrats aidés devrait diminuer (en raison de la réduction du nombre de contrats envisagés en 2023).

- L'article 7478 enregistrerait la participation de l'ARS en 2022 en lien avec le centre de vaccination. Au BP 2023, l'inscription budgétaire de la recette n'a plus lieu d'être.

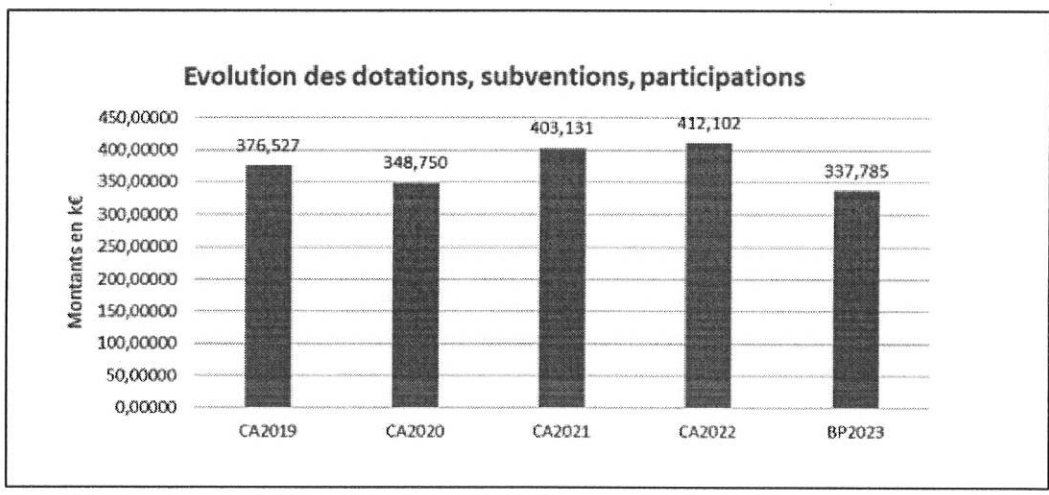
Ch. 75 - Les autres produits de gestion courante sont prévus en augmentation

Avec la régularisation de la convention d'occupation du gymnase 2022
En 2023, la recette est estimée à hauteur de 8 160 € (8 €/élève).
- Le revenu des immeubles est également en augmentation en raison de la location du presbytère.

	RECETTES	CA 2022	BP 2023
Atténuation charges (rembours.)	013	9 457,47 €	20 000 €
		-25%	111%
Produits des services	70	308 284,17 €	314 823 €
		7,77%	2,12%
Impôts et taxes	73	2 334 722,07 €	2 619 963 €
		4,96%	12,22%
Dotations	74	412 102,32 €	337 785 €
		2,23%	-18,03%
Autres produits	75	6 504,31 €	19 660 €
Recettes de gestion courantes		3 071 070,34 €	3 312 231 €
		4,61%	
Produits financiers	76	5,00 €	5 €
Produits Exceptionnels	77	52 695,94 €	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 123 771,28 €	3 312 236 €
Immobilisations corporelles	042	16 806,27 €	3 000 €
Autres opérations d'ordre	042	1 695,00 €	14 387 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 142 272,55 €	3 329 623 €
		1,91%	5,96%

Ch. 77 - Les produits exceptionnels

La promesse de vente relative à la cession du local situé 1A rue de Longueville a été signée. La cession fera l'objet d'une écriture comptable au CA 2023 uniquement.



Ch. 023 – Virement à la section d'investissement

Compte-tenu du montant des recettes prévisionnelles à hauteur de 3 329 622,56 €, des dépenses prévisionnelles à hauteur de 3 002 407,00 € et de l'excédent antérieur reporté de 87 784,44 €, un virement à la section d'investissement d'un montant de 415 000 € peut être envisagé.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	2 907 735,93 €	2 835 251,76 €	3 083 405,97 €	3 142 272,55 €	3 329 622,56 €
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE (sans 023)	2 577 998,58 €	2 449 340,66 €	2 798 079,97 €	2 789 951,04 €	3 002 407,00 €
RÉSULTAT COMPTABLE	329 737,35 €	385 911,10 €	285 326,00 €	352 321,51 €	327 215,56 €
Salde d'exécution de l'exercice précédent R002	247 722,75 €	577 460,10 €	0,00 €	285 326,00 €	87 784,44 €
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	577 460,10 €	963 371,20 €	285 326,00 €	637 647,51 €	415 000,00 €

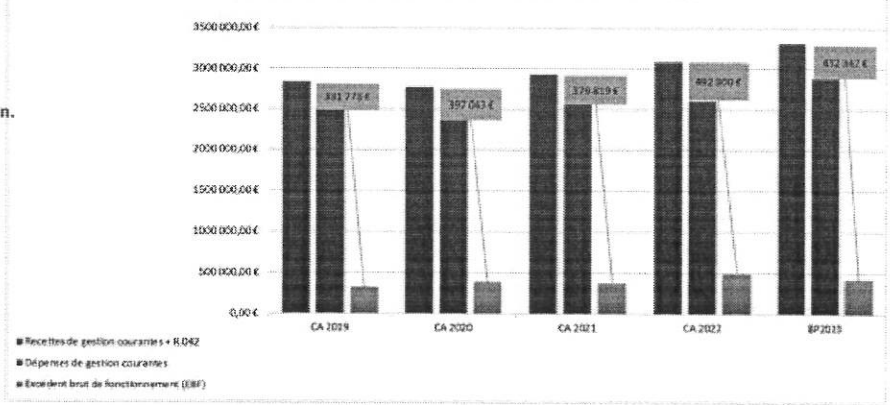
FOCUS SUR LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

L'Excédent Brut de Fonctionnement (EBF) permet de vérifier la capacité de la commune à générer un excédent de fonctionnement, avant prise en compte de l'incidence de sa dette.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP2023
Recettes de gestion courantes	2 832 112,61 €	2 771 438,83 €	2 835 727,37 €	3 071 070,34 €	3 312 230,56 €
Dépenses de gestion courantes	2 504 589,05 €	2 374 395,95 €	2 555 808,57 €	2 685 578,36 €	2 882 888,83 €
Atténuations de charges	10 674,45 €	10 689,80 €	12 527,29 €	9 457,47 €	20 000,00 €
Atténuations de produits	58 513,00 €	58 513,00 €	58 513,00 €	58 513,00 €	58 513,00 €
Immobilisations corporelles	4 259,82 €	0,00 €	0,00 €	16 808,27 €	3 000,00 €
Excédent brut de fonctionnement (EBF)	331 773,30 €	397 042,78 €	378 819,80 €	482 300,25 €	432 342,83 €

En moyenne, l'excédent brut de fonctionnement s'élève à 400 000 € par an.

Evolution de l'excédent brut de fonctionnement



FOCUS SUR LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Evolution de l'épargne	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Capacité d'autofinancement ou Epargne brute	369 615 €	430 288 €	348 707 €	459 823 €	411 706 €
Rembours Emprunt 16	143 865 €	145 418 €	154 905 €	180 242 €	181 848 €
CAF nette	225 750 €	284 870 €	193 802 €	279 580 €	229 858 €

La CAF nette, évaluée sur l'exercice, correspond à la marge dont la commune dispose pour financer ses investissements

La section d'investissement

UN BUDGET PRÉVISIONNEL D'INVESTISSEMENT 2023 DE PLUS DE 2 500 000 €

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	CA 2022	REPRIS + BP 2023
Immobilisations incorporelles	26 071,86 €	98 067 €
Immobilisations corporelles	129 845,68 €	132 113 €
Immobilisations en cours	827 724,29 €	1 726 268 €
Dépenses d'équipement	983 641,83 €	1 956 448 €
Emprunts et dettes assimilées	180 242,40 €	181 848 €
Dépenses imprévues	020	1 880 €
Dépenses financières	180 242,40 €	183 728 €
DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	1 163 884,23 €	2 140 177 €
Opérations de transferts entre sections	18 501,27 €	17 387 €
Opérations patrimoniales	0,00 €	17 646 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 182 385,50 €	2 175 210 €
Solde d'exécution de l'exercice précédent D001		361 725 €

TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	1 182 385,50 €	2 536 935 €
---	-----------------------	--------------------

RECETTES PRÉVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT

RECETTES	CA 2022	REPRIS+BP2023
Subventions d'investissement	35 346,13 €	952 745 €
Emprunts et dettes		
Recettes d'équipement	35 346,13 €	952 745 €
Dotations, fonds divers et réserves	170 496,59 €	165 600 €
Excédent de fonctionnement	0,00 €	549 863 €
Vente patrimoine		359 000 €
Recettes financières	170 496,59 €	1 074 463 €
RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	205 842,72 €	2 027 208 €
Virement de la section de fonctionnement	021	415 000 €
Amortissements des immobilisations	040	77 081 €
Opérations patrimoniales	041	17 646 €
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	329 568,57 €	2 536 935 €

Solde d'exécution de l'exercice précédent R001	491 091,87 €
---	---------------------

TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	820 660,44 €	2 536 935 €
---	---------------------	--------------------

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Au chapitre 20

Les études budgétisées en 2023 s'élèvent à 98 067 €

M14	En k€	CA 2022	Report 2023	BP 2023	Total 2023
20	Immobilisations incorporelles	26,07186	23,57760	74,48930	98,06990
2031	cumul études	19,13226	23,57760	61,32430	84,90190
2031	Etude de programmation école élémentaire	17,64576	12,44400		12,44400
2031	Modification des réseaux de télécommunications Rue Frais Vaillon		3,15360		3,15360
2031	Modification des réseaux de télécommunications Rte d'Orgemont	1,48050			0,00000
2031	Modification des réseaux de télécommunications Rue de l'Abbaye			3,15360	3,15360
2031	Modification des réseaux de télécommunications Rue de Montmirault			3,65710	3,65710
2031	Modification des réseaux de télécommunications Rue Pigeolet			3,15360	3,15360
2031	Etude enlèvement réseaux et sécurisation Av. Arpajon/RD 449			43,20000	43,20000
2031	Etude lavoir Saint-Pierre		6,48000	8,16000	14,64000
2031	Frais géomètre Division 1A rue de Longueville		1,50000		1,50000
2051	Concessions et droits similaires	6,93960	0,00000	13,16500	13,16500
2051	Equipement numérique de la mairie (standard)	6,93960			0,00000
2051	Equipement Aie de la mairie (wit)			13,16500	13,16500

A l'article 2031, l'étude de programmation relative à l'école élémentaire, engagée en 2022, se poursuivra en 2023.

De nouvelles études sont prévues, elles portent sur :

- les travaux d'enfouissement de réseaux et de sécurisation de l'avenue d'Arpajon (43 200 €)
- les travaux de restauration du lavoir (14 640 € au total).

Au 2051, l'équipement wifi de l'aile de la mairie est budgétisé à hauteur de 13 165 €.

Au chapitre 21

M14	En k€	CA 2022	Report 2023	BP 2023	Total 2023
21	Immobilisations corporelles	129,84568	3,53030	128,58300	132,11330
2111	Acquisition terrains nus			19,96200	19,96200
2128	Aménagement de terrains			17,28120	17,28120
2135	Fourniture et pose d'une chaudière Salle omnisports	37,43722			0,00000
2135	Aish Remplacement fenêtres	5,48482		1,92000	1,92000
21578	Autre matériel et outillage de voirie	1,93920		7,45400	7,45400
2158	Autres installations, matériel et outillage technique			1,43600	1,43600
2183	Acquisition matériel bureau+informatique	66,66965	0,09050	20,79300	20,88350
2184	Mobilier (autres immobilisations corporelles)	3,50786		29,00000	29,00000
2188	Autres acquisitions	14,80893	3,43880	30,73680	34,17680

Art. 2111 - Terrains nus (19,962 €)

Acquisition de parcelles d'alignements pour 16 762€

- . Rue de Tanqueux : parcelle AL 423 sur laquelle un mat pour la vidéoprotection est implanté
- . Rue Damiot : parcelle AL 617
- . Rés. Château : parcelle AN 23
- . RD. 191 : parcelles AL 1198 - AL 11 - AL 0001 - AL 725 en vue de la réalisation d'un aménagement de sécurité

Acquisition des parcelles :

- AN 67 (suite à la chute d'un arbre) : 1 600 €
- AO 683 (régularisation emprise du lavoir) : 1600 €

Art. 2128 - Aménagement de terrains (17 281,20 €)

- Aux abords de la passerelle à créer : 4 800 €
- Aux abords du lavoir à restaurer : 9 600 €
- Dans le parc de la mairie, pose de sols souples à l'aire de jeux : 2 881,20 €

Art. 2135- Installations générales, aménagements, aménagements des constructions (1 920 €)

- Remplacement d'une fenêtre au sein de l'accueil de loisirs (côté ancienne mairie)

Art. 21578 - Autre matériel et outillage de voirie (7 454€)

- Panneaux d'entrées de ville : 1 440 €
- Renouvellement de panneaux de police : 2 040 €
- 1 débroussailluse : 839 €
- Signalétique « Chemins et cheminements » : 3 135 €

Art. 2158 - Autres installations, matériel et outillage technique (1 436 €)

- Système d'arrosage goutte-à-goutte près de l'école élémentaire (délibération du 16 février 2023)

Art. 2183 - Matériel de bureau et informatique (20 883,50 €)

- 2 PC portables pour l'école élémentaire pour finaliser le programme d'équipement informatique : 2 000 €
- 1 poste informatique fixe pour l'assistante du service technique et 3 disques durs externes : 1 251 €
- Des écrans blancs pour vidéoprojecteurs afin d'équiper l'aile de la mairie : 10 342 € (sous réserve d'obtention de la DETR 2023)
- 1 nouveau serveur pour la vidéoprotection (délibération du 16 février 2023) : 7 200 €

Art. 2184 - Mobilier (29 000 €)

- Des rayonnages pour le nouvel espace des archives dans l'aile de la mairie : 4 000 € (sous réserve de l'obtention de la DETR 2023)
- Du mobilier pour l'aile de la mairie : 20 000 €
- Des étagères pour la médiathèque transférée dans l'aile de la mairie : 5 000 €

Art. 2188 - Autres acquisitions (34 176,60 €)

- En report (3 439,80 €) :
- 1 armoire chaude pour le restaurant scolaire : 2 500,20 €
- 1 panneau d'affichage municipal : 939,60 €
- BP 2023 (30 736,80 €) :
- 1 étude de maintien en température pour le restaurant scolaire : 4 632 €
- 1 tronçonneuse : 762 €
- 1 citerne souple de stockage d'eau : 5 661 €
- De l'électroménager pour l'aile de la mairie : 600 €
- Des stores et des couchettes empilables pour l'accueil de loisirs : 1 300 €
- De nouveaux jeux pour le parc de la mairie : 9 901,80 €
- Des équipements de gymnastique pour la maternelle : 1 010 €
- 1 abri extérieur pour le stockage de matériel à l'école maternelle : 1 000 €
- Des outils de communication (bâches et panneaux) : 1 870 €
- Des dalles de moquette pour les manifestations : 2 500 €
- Des équipements pour la scène mobile : 1 500 €

**Au chapitre 23
Le programme de travaux se poursuit**

M14	En M€	CA 2022	Report 2023	BP 2023	Total 2023
23	Immobilisations en cours	827,72429	751,79521	974,50300	1 726,20821
2312	Création passerelle sur rd			25,44000	25,44000
2313	Travaux sur constructions	796,95609	258,83543	100,95400	358,58843
	SOM Lignes badminton	2,39400			0,00000
	SOM Alarès			3,67800	3,67800
	Restauration lavoir projet "Chemins et cheminements"			72,00000	72,00000
	Agrandissement du restaurant scolaire		24,82190		24,82190
	Rénovation de peintures murales et vitraux de l'église		47,90990	1,53800	49,44890
	Réhabilitation intérieure de l'église	56,69160	1,42947		1,42947
	Remplacement horloge de l'église			1,40400	1,40400
	Remplacement paratonnerre de l'église			5,18400	5,18400
	Rénovation énergétique de l'aile de la mairie (Plan de relance)	737,83849	164,47516	13,50000	197,97516
	Raccordement 3 branchements électriques Garages Acacias			3,65000	3,65000
2315	Travaux sur voiries et réseaux	30,82020	483,12078	801,97400	1296,10378
	Requalification Chemin Vert et Côte Ste-Anne	22,57200	490,02178	30,80000	520,80000
	Requalification Montmirault			694,92500	694,92500
	Enfouissement de réseaux Baigneur		0,93600		0,93600
	Réfection de trottoirs			25,00000	25,00000
	Aménagement de sécurité RD 191 (Intersection Complexe/Arbrats)			51,24000	51,24000
	Aménagement de sécurité RD 191 (Faux Incendies Rue des 2 Parcs)	8,25720			0,00000
	Honoraires rue de la Ferme		2,17200		2,17200
2316	Restauration des collections et œuvres d'art	0	0	46,13500	46,13500
	Restauration de tableaux de l'église			46,13500	46,13500

Les principales opérations engagées qui devraient être achevées en 2023 concernent :

- Les travaux de rénovation énergétique de l'aile de la mairie : 197 975 € (restent à être payés)
- L'enfouissement de réseaux et la requalification de voiries Ch. Vert et Côte Ste-Anne : 520 831 €

Les principaux nouveaux projets sont :

- dans le cadre du projet « Chemins et cheminements » :
 - . La création d'une passerelle sur le rd : 25 440 €
 - . La restauration du lavoir : 72 000 €
- pour l'église :
 - . la restauration de peintures murales et de vitraux de l'église : 49 447 €
 - . le remplacement de l'horloge : 1 404 €
 - . le remplacement du paratonnerre : 5 184 €
- au niveau de la voirie :
 - . l'enfouissement de réseaux et la requalification de voiries à Montmirault : 694 925 €
 - . la réfection de trottoirs : 25 000 €
 - . l'aménagement de sécurité pour la traversée de la RD.191 (au niveau du chemin des Marats) en collaboration avec de Département : 51 240 €

**LES RECETTES
D'INVESTISSEMENT**

Le montant des subventions d'investissement attendu s'élève à plus de 952 000 €

Au chapitre 13

M14	Recettes d'investissement en k€	Report 2023	BP 2023	Total 2023
13	Subventions d'investissement	590,73510	362,00950	952,74460
1312	Subventions d'équipement transférables Région	0,00000	3,49400	3,49400
	Restauration tableaux église "Ste Ursule" et "La Crucifixion"		3,49400	3,49400
1313	Subventions d'équipement transférables Département	0,00000	9,98500	9,98500
	Restauration tableaux église "Ste Ursule" et "La Crucifixion"		8,73500	8,73500
	Mobilier médiathèque		1,25000	1,25000
1314B	Subventions d'équipement transférables PNR	0,00000	7,00000	7,00000
	Restauration tableaux église Chemin de Croix		7,00000	7,00000
13151	Subventions d'équipement transférables CCVE	6,00000	0,00000	6,00000
	Restauration tableaux église Chemin de Croix		6,00000	6,00000
1323	Subventions d'équipement non transférables Département	266,32700	293,05000	559,37700
	Requalification Chemin Vert et Côte Ste-Anne	268,32700		268,32700
	Requalification Montmirault		261,84400	261,84400
	Restauration lavoir		27,20000	27,20000
	Création passerelle		13,90600	13,90600
1324B	Subventions d'équipement non transférables PNR	0,00000	28,50000	28,50000
	Diagnostic lavoir/trolette/bassin		2,00000	2,00000
	Restauration lavoir		15,00000	15,00000
	Création passerelle		11,50000	11,50000
132B	Autres subventions d'équipement	15,81450	4,24150	20,05600
	Orange Côte Ste-Anne		3,14300	3,14300
	Orange Chemin Vert	12,67160		12,67160
	Orange Rue des Houches		4,24150	4,24150
133	Fonds affectés à l'équipement amortissable	302,59350	15,73800	318,33250
1331	DETR 2022 - Restauration peintures murales et vitraux	22,59350		22,59350
1331	DETR 2023 - Equipement aile de la mairie		15,73800	15,73800
1337	DSIL 2021 - Rénovation énergétique de l'aile de la mairie	280,00000		280,00000

RECETTES	CA 2022	REPRIS+BP2023
Subventions d'investissement	13	35 346,13 €
Emprunts et dettes	16	
Recettes d'équipement	35 346,13 €	952 745 €
Dotations, fonds divers et réserves	10	170 496,59 €
Excédent de fonctionnement	106B	0,00 €
Vente patrimoine	024	359 000 €
Recettes financières	170 496,59 €	1 074 463 €
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	205 842,72 €	2 027 208 €
Virement de la section de fonctionnement	021	415 000 €
Amortissements des immobilisations	040	123 725,85 €
Opérations patrimoniales	041	17 646 €
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	529 568,57 €	2 536 935 €
Solde d'exécution de l'exercice précédent	RO01	491 091,87 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	820 660,44 €	2 536 935 €

Font l'objet de reports :

- le fonds de concours Petit patrimoine touristique 2022 attribué par la CCVE pour la restauration des tableaux de l'église
- la subvention relative au contrat de partenariat signé avec le CD.91 pour l'enfouissement de réseaux et la requalification des voiries Chemin Vert et Côte Ste-Anne
- les participations d'Orange pour l'enfouissement de ses réseaux Ch. Vert et Côte Ste-Anne
- la DETR 2022 pour la restauration des peintures murales et vitraux de l'église
- la DSIL 2021 restant à percevoir pour la rénovation énergétique de l'aile de la mairie

Ces reports, d'un montant total de 590 735,10 €, viennent s'ajouter aux subventions prévues dans le cadre du budget prévisionnel. Ces dernières sont estimées à hauteur de 362 009,50 €.

Au chapitre 16

Il n'est pas envisagé de souscrire de nouvel emprunt au cours de l'exercice

Au chapitre 10

- Le Fonds de compensation de la TVA, évalué sur la base des dépenses 2022, été calculée à hauteur de 154 600 €
- En ce qui concerne la taxe d'aménagement, elle est estimée, par précaution, sur la base de l'exercice 2022 à 11 000€
- A l'article 1068, le résultat de clôture de la section de fonctionnement 2022 permet de couvrir le déficit du résultat de clôture de la section d'investissement d'un montant de 549 863,07 €.

Au chapitre 024

- Une promesse de vente pour la cession du local sis 1A rue de Longueville a été signée à hauteur de 124 000€
- La vente des parcelles cadastrées AH 240 – 242 et 245 situées Chemin des Fourneaux est inscrite au budget pour la somme de 235 000 €
Le Conseil municipal devra se prononcer prochainement sur ce montant

Au chapitre 021

Le virement de la section de fonctionnement d'un montant de 415 000 €

Les recettes d'ordre

Au 040, les biens amortissables sont amortis pour la somme totale de 77 081,15 €
Au 041, une dépense de 2022 d'un montant de 17 645,76 € inscrite au 2031 est transférée au 2313
(il s'agit des frais de l'étude de programmation relative à l'école élémentaire)

RECETTES	CA 2022	REPRIS+BP2023	
Subventions d'investissement	13	35 346,13 €	952 745 €
Emprunts et dettes	16		
Recettes d'équipement		35 346,13 €	952 745 €
Dotations, fonds divers et réserves	10	170 496,59 €	165 600 €
Excédent de fonctionnement	1068	0,00 €	549 863 €
Vente patrimoine	024		359 000 €
Recettes financières		170 496,59 €	1 074 463 €
RÉCETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		205 842,72 €	2 027 208 €
Virement de la section de fonctionnement	021		415 000 €
Amortissements des immobilisations	040	123 725,85 €	77 081 €
Opérations patrimoniales	041	0,00 €	17 646 €
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		329 568,57 €	2 536 935 €
Solde d'exécution de l'exercice précédent R001		491 091,87 €	
TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES		820 660,44 €	2 536 935 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

FOCUS SUR L'ETAT DE LA DETTE

Les prêts en cours au 31.12.2022 sont les suivants :

Date	Organisme prêteur	Capital à l'origine	Durée du prêt (en années)	Dernière échéance	Taux d'intérêts fixes
10/06/2021	CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE	475 000 €	15	15/09/2036	0,71%
09/11/2016	CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE	800 000 €	15	25/12/2031	0,94%
13/06/2016	CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE	1 000 000 €	15	15/10/2031	1,28%
25/12/2017	CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE	395 000 €	13	15/01/2031	0,93%
01/09/2015	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	29 768 €	18	01/09/2032	0%
	TOTAL EMPRUNTÉ	2 699 768 €			

La dette de la collectivité au 31 décembre 2022 s'élève à 1 824 415,21 €.

Date	Organisme prêteur	Capital à l'origine	Capital restant dû au 31/12/2022	Annuité Capital 2023	Annuité Intérêts 2023	ICNE 2023
10/06/2021	CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE	475 000,00 €	435 416,65 €	31 666,68 €	3 007,14 €	127,41 €
09/11/2016	CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE	800 000,00 €	493 451,30 €	52 791,49 €	4 452,71 €	69,04 €
13/06/2016	CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE	1 000 000,00 €	622 839,40 €	65 719,91 €	7 657,73 €	1 505,46 €
25/12/2017	CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE	395 000,00 €	256 171,86 €	30 015,72 €	2 277,92 €	444,02 €
01/09/2015	CAISSE D'ALLOCATIONS	29 768,00 €	16 536,00 €	1 654,00 €		
TOTAL			1 824 415,21 €	181 847,80 €	17 395,50 €	2 145,93 €

Au cours de l'année 2023, la collectivité devra verser en remboursement de ses emprunts :

- 181 847,80 € en capital

- 17 395,50 € d'intérêts

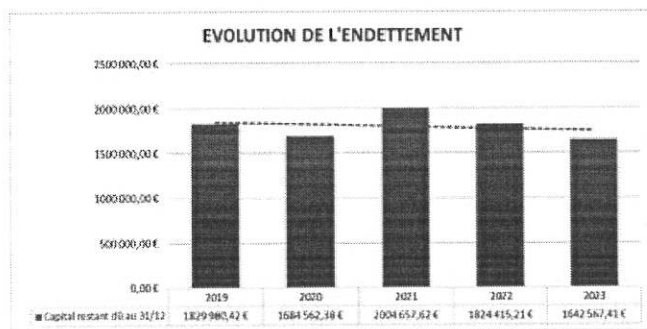
Le recours à l'emprunt n'est pas prévu au cours de l'exercice 2023.

L'encours de la dette au 31 décembre 2023 s'élèvera à 1 642 567 €

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
En cours de la dette au 31/12	1 829 980 €	1 684 562 €	2 004 658 €	1 824 415 €	1 642 567 €
Nbre d'habitants	3 480	3 499	3 519	3 502	3 510
En cours de la dette en €/habitant	526 €	481 €	570 €	521 €	468 €
Moyenne des collectivités de même strate	703 €	684 €	717 €		

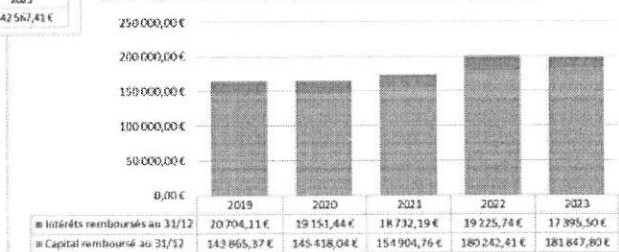
Madame le Maire attire l'attention des conseillers municipaux sur le montant de l'encours de la dette par habitant, inférieur à la moyenne des collectivités de même strate.

Evolution de l'endettement de la collectivité



L'endettement de la collectivité est relativement stable depuis 5 ans. Le prêt souscrit en 2021 ramène le montant de la dette au 31/12/2022 à hauteur de celui de 2019. Les remboursements en capital et en intérêts 2023, sans souscription de nouvel emprunt, permettent de faire diminuer l'endettement de la collectivité.

EVOLUTION DES ANNUITÉS D'EMPRUNTS



La capacité de désendettement de la collectivité

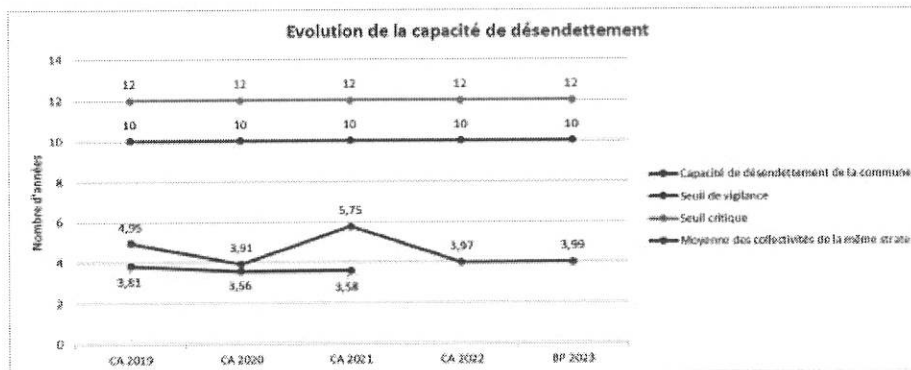
	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
En cours de la dette au 31/12	1 829 980 €	1 684 562 €	2 004 658 €	1 824 415 €	1 642 567 €
CAF	369 615 €	430 288 €	348 707 €	459 823 €	411 706 €
Capacité de désendettement (en années)	5	4	6	4	4

La capacité de désendettement est un ratio qui permet de calculer, en années, le temps qu'il faudrait à la commune pour rembourser sa dette si elle y consacrait tout son autofinancement. Ce ratio peut donc varier en fonction du niveau d'endettement et en fonction de la capacité d'autofinancement.

En moyenne, une collectivité emprunte sur des durées de 15 années.

Ainsi, une collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à 15 ans est déjà en situation critique. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures.

Le seuil de vigilance s'établirait à 10 ans.



Madame le Maire précise que la capacité de désendettement de la commune est supérieure à la moyenne des collectivités de même strate, à savoir de 3500 à 5000 habitants, car Cerny avec 3510 habitants se situe dans la fourchette basse de la strate.

FOCUS SUR LA FISCALITÉ

Le ratio Fiscalité/population

Afin d'équilibrer le budget communal, il est envisagé de porter le produit des impôts directs locaux à 1 971 888 €.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Produits des impôts directs locaux (art. 73111+7318)	1 484 199 €	1 527 637 €	1 593 790 €	1 670 851 €	1 971 888 €
Nbre d'habitants	3480	3 499	3 519	3 502	3 510
Ratio Fiscalité/population	426 €	437 €	453 €	477 €	562 €

L'évolution des bases d'imposition

Au titre de l'année 2023, le coefficient de revalorisation appliqué aux valeurs locatives est fixé à 1,071, conformément à l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé sur un an qui s'élève à + 7,1%.

En k€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Bases habitation	5 778,871	6 047,686	370,622	368,806	394,991
Bases foncier bâti	4 918,560	4 972,897	5 050,369	5 275,971	5 636,000
Bases Foncier non bâti	66,153	66,874	66,051	70,532	75,400

Il est proposé de :

- faire progresser le taux de la taxe foncière 2023 de 3,08 % par rapport à 2022
- Fixer le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 12,60 %
- Maintenir le taux sur le foncier non bâti à 59,79 %

L'évolution des taux votés par la commune

En k€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Taux taxe d'habitation communal résidences principales	11,56%	11,56%	-	-	-
Taux taxe d'habitation communal résidences secondaires	-	-	-	-	12,60%
Taux taxe sur foncier bâti communal	35,74%	15,74%	-	-	-
Taux taxe sur foncier non bâti communal	59,79%	59,79%	59,79%	59,79%	59,79%
Taux taxe sur foncier bâti départemental	16,37%	16,37%	-	-	-
Taux taxe foncière (bâti)	-	32,11%	32,98%	33,18%	36,26%

L'évolution des produits des taxes

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Total produit taxes en k€	1 484,199	1 527,637	1 593,790	1 669,488	1 971,887
Produit de la Taxe Habitation	668,0370	699,1130	42,844	42,634	49,769
Produit de la Taxe sur le Foncier bâti	776,1340	784,3840	1 651,982	1 739,655	2 043,614
Produit de la Taxe sur le Foncier non bâti	39,5530	39,9840	39,492	42,171	45,082
Autres produits	0,475	4,156	7,554	-	-
Contribution (coefficient correcteur)	-	-	-148,081	-154,972	-166,577

Les ressources fiscales de la collectivité indépendantes des taux votés en 2023

Les allocations compensatrices :

Les pertes de ressources consécutives à des mesures d'exemption, d'exonérations, d'abattements ou de plafonnement des taux décidées par la loi sont compensées par l'État. Elles s'élèvent à 34 691 € en 2023. Elles représentaient 32 850 € en 2022.

La DCRTP et Garantie individuelle de ressources (GIR) :

La DCRTP est une dotation budgétaire, à la charge de l'État, compensant les pertes de recettes liées à la réforme de la taxe professionnelle (TP). La DCRTP versée au bloc communal en 2023 n'est pas minorée et demeure figée au niveau de la DCRTP versée en 2022 (59 594 €).

Le FNGIR est un dispositif de fonds de garantie individuelle de ressources compensant les pertes de recettes constatées après réforme et après prise en compte de la DCRTP. Les fonds nationaux de garantie individuelle de ressources, au nombre de trois, sont alimentés par les recettes des collectivités gagnantes de la réforme TP. Les prélèvements et versements au titre du FNGIR 2023 sont également figés au niveau de 2022 (118 231 €).

Effet du coefficient correcteur :

La suppression de la TH sur les résidences principales (THp) se traduit pour les communes par une perte de ressources. Cette perte est compensée depuis 2021 par le transfert aux communes de la part départementale de TFPB avec un mécanisme d'équilibrage. Le montant de TFPB transféré n'est pas toujours égal au montant de la ressource de THp perdue par la commune. Un coefficient correcteur calculé par la DGFIP permet de neutraliser les écarts et d'équilibrer les compensations entre les communes.

Ce dispositif se traduit par une retenue de fiscalité sur les produits de TFPB pour Cerny, commune surcompensée.

La totalisation des ressources fiscales prévisionnelles pour 2023

- Produit attendu des taxes à taux voté :	2 138 464 €
- Allocations compensatrices + DCRTP :	94 285 €
- FNGIR :	118 231 €
- Coefficient correcteur	<u>- 166 577 €</u>
	2 184 403 €

A. VUITRY espère que l'assemblée a bien compris la présentation. Tout le monde n'étant pas spécialiste des finances, il convient en effet selon lui de s'y attarder.

En ce qui concerne notamment le panneau d'affichage qui doit être acheté, il souhaiterait connaître son emplacement.

S. BARBERI précise qu'il est déjà en place. Il s'agit du panneau récemment implanté aux abords de la mairie.

Toutefois, des panneaux étaient prévus l'année dernière, il ne les a pas vus matérialisés dans le budget.

Pour MC. CHAMBARET, ils sont peut-être inscrits dans les reports.

Il souhaiterait également avoir des précisions sur les médailles.

MC. CHAMBARET répond qu'il s'agit de médailles du travail (2 ou 3 agents pouvant en bénéficier) et de médailles de la ville, ces dernières étant de médailles honorifiques présentées en coffret et remises dans des situations bien précises.

- A. VUITRY demande également s'il serait possible d'avoir les plans du cadastre, car il doute de la localisation des parcelles cadastrées AL sur les zones qui ont été annoncées.
- F. LACOMME précise que les numéros de parcelles sont issus du cadastre. Leur numéro a été communiqué par le service urbanisme.
- A. VUITRY situe bien la parcelle AL 617 rue R. Damiot. Pour autant, autour de cette parcelle se situent également les parcelles 616 et 619. Il demande les raisons pour lesquelles elles ne sont pas prises en compte puisqu'elles sont dans le même alignement.
- F. LACOMME répond que, pour des raisons financières, la collectivité ne peut pas régulariser toutes les parcelles et qu'il s'agit là d'une opportunité.
- MC. CHAMBARET précise en effet que, dans le cas présent, il s'agit d'une succession, et que la régularisation intervient à la demande la famille.
- Par contre, pour A. VUITRY, la parcelle AL 423, indiquée en bas de la rue de Tanqueux, est introuvable sur le cadastre. Il souhaiterait savoir où elle se trouve.
- MC. CHAMBARET précise qu'il s'agit du trottoir situé le long de chez Mme Carnot.
- Pour A. VUITRY, cette parcelle sur laquelle est implanté un mât porte le numéro AL 1367.
- Pour MC. CHAMBARET, il s'agit peut-être d'une ancienne appellation. En cas de division, le géomètre attribue de nouveaux numéros.
- Pour A. VUITRY, le géomètre doit s'assurer que les données du cadastre sont correctes car la parcelle 423 n'existe pas. La parcelle 424 sur laquelle il y a une maison, a fait l'objet d'une division. Elle a donc un autre numéro.
- Pour R. HEUDE, la parcelle AL 423 correspond bien à la Ferme de Tanqueux sur laquelle il y a un mât.
- A. VUITRY insiste à dire que cette parcelle n'est pas sur le cadastre de la commune.
- Pour R. HEUDE, la parcelle est bien matérialisée sur le cadastre issu du SIARCE.
- F. LACOMME confirme que le cadastre à jour est celui du SIARCE et MC. CHAMBARET que tout autre cadastre n'est pas toujours à jour. C'est la raison pour laquelle, la collectivité a recours un géomètre. Son travail fait foi.
- Pour A. VUITRY, il y a lieu de s'assurer que les données du cadastre du SIARCE sont correctes.
- J. VUITRY demande si elles sont accessibles.
- F. LACOMME répond que l'accès aux données n'est possible que par la saisie d'un code dont dispose l'administration. Le citoyen doit consulter cadastre.gouv.fr. qui n'est pas forcément à jour.
- Aussi, A. VUITRY demande à quoi correspond la parcelle AL 23 de la résidence du Château.
- MC. CHAMBARET précise qu'il s'agit de la piste cyclable située dans le virage.
- Pour A. VUITRY, au regard du cadastre, c'est la voirie de la résidence.
- Sur présentation du plan de masse, R. HEUDE confirme que la parcelle est bien au niveau de la ferme de Tanqueux, la partie régularisée s'avérant être un petit décroché.
- MC. CHAMBARET précise qu'à cet endroit un camion avait l'habitude de se garer fréquemment.
- J. VUITRY s'interroge sur le devenir du poteau de téléphone, situé à côté du mât.
- R. HEUDE répond qu'il s'agit d'un mât qui reçoit effectivement le téléphone et la fibre et que, lorsque l'enfouissement des réseaux de la rue sera réalisé, il faudra le retirer et le récupérer pour le terrain de pétanque.
- En ce qui concerne la parcelle AL 23, A. VUITRY fait remarquer qu'il s'agit de l'ensemble de la voirie du Clos du Château et que ce n'est pas une piste cyclable.
- R. HEUDE, en la matérialisant à l'écran, démontre que l'emprise de la parcelle AL 23 va jusqu'à la route et que la bordure et le talus en font partie.
- La partie concernée par l'alignement, à régulariser, porte donc sur la partie située entre la clôture existante et la route afin d'en faire une piste cyclable.
- Expliqué de cette façon, A. VUITRY comprend qu'il s'agit de la partie située dans la descente de la rue de la ferme.
- En fait, R. HEUDE précise qu'il s'agit de la reprise de l'alignement des clôtures existantes.

En ce qui concerne la parcelle AL 11, indiquée située à proximité du complexe sportif, A. VUITRY souhaiterait qu'elle puisse être également identifiée sur le plan.

F.LACOMME explique que c'est une parcelle sur laquelle doit être mis en place un feu tricolore, le projet empiétant sur une partie de cette parcelle. Il ajoute que le propriétaire a demandé la régularisation d'une autre parcelle à proximité.

R. HEUDE rappelle que l'idée est de régulariser les alignements en limite des clôtures.

Pour A. VUITRY, cette parcelle est introuvable et s'il y a une erreur, il conviendra de rectifier.

F. LACOMME précise que, dans tous les cas, l'acte du géomètre sera plus précis.

Après vérification, R. HEUDE confirme que le numéro de parcelle est inexact. Il s'agit d'une erreur matérielle. Le numéro de la parcelle doit être 1192. Elle est située dans la continuité de la 1195.

En ce qui concerne la parcelle AL683 relative au lavoir, réponse est donnée à A. VUITRY qu'il s'agit d'une petite partie du lavoir qui va être régularisée.

Selon lui, le projet nécessite donc une division. Il aurait fallu l'écrire.

MC. CHAMBARET précise que, pour cette parcelle, l'inscription budgétaire ne concerne que les frais de notaire alors que pour la précédente, la dépense comprenait le prix de la parcelle. Elle ajoute, par ailleurs, que la remise en état du lavoir est prévue sur la totalité du bâti.

A.VUITRY demande enfin où se situe la parcelle où sera créée la passerelle.

MC. CHAMBARET précise qu'elle est prévue au fond du parc de la mairie.

F.LACOMME invite A. VUITRY à se rapprocher du service urbanisme pour toutes autres questions sur le cadastre, et confirme que c'est le cadastre du SIARCE qui fournit les informations les plus précises.

Pour A PRAT, ce document très important, très détaillé, très documenté, nécessiterait des heures de travail et d'analyse. Il ne dispose pas du temps nécessaire. Il l'a donc survolé pour regarder les sommes importantes.

Mais, il fait aussi confiance, d'une part, à la directrice générale qui fait un énorme et remarquable travail de diagnostic, d'analyse, de proposition, d'élaboration, d'orientations, mais également il fait confiance à la commission des finances dont c'est la responsabilité.

Il ne lit plus les dispositions nationales, les articles ayant trait à la loi des finances, aux mesures conjoncturelles pour faire face à l'inflation, aux décrets qui étouffent les mairies.

Il s'est surtout attaché à examiner les dépenses et les recettes de fonctionnement.

Pour MC. CHAMBARET, le ROB est un document réglementaire. C'est un travail important, qui doit comporter le contexte national et les dispositions de la loi de finances 2023 et tout ce qui a été dit. On ne peut s'y opposer. Le document doit être envoyé avec la délibération. La présentation qui a été faite, est une synthèse qui doit permettre de rendre compte des finances communales de façon plus digeste et lisible.

Pour A. PRAT, le plus important est de suivre ce qui est dit, ce sont les engagements et orientations que l'on prend.

A.VUITRY revient sur les propos de M. Prat en ce qui concerne la commission des finances dont il fait parti et qui doit travailler. Il fait part du fait que ses membres n'ont pas le temps de lire tout.

Pour exemple, pour les points abordés précédemment relatifs au cadastre, s'il les avait vus, il en aurait fait part. Il faudrait une pré commission.

Pour F. LACOMME, ce qui est intéressant, c'est de voir les évolutions sur plusieurs années, c'est d'avoir une vision globale des différents postes depuis 2019, c'est de bien voir les augmentations des postes, des indices et des explications du pourquoi ces augmentations.

Il ajoute que l'année prochaine, la présentation va changer à nouveau avec un nouveau plan comptable, supposant que la lisibilité sera peut-être plus difficile.

Pour MC. CHAMBARET, une remise à niveau de tous sera nécessaire.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,
VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires,
VU la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027,
VU le rapport d'orientations budgétaires 2023 présenté à l'assemblée,
CONSIDÉRANT que celui-ci doit donner lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur,

Le Conseil municipal, après en avoir débattu, **par 16 voix POUR et 4 ABSTENTIONS**

PREND ACTE du débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10

Sylvie BARBERI
Secrétaire de séance



Marie-Claire CHAMBARET
Maire de Cerny

